

Conseil intergouvernemental des services climatologiques

Première session

Genève

1^{er}–5 juillet 2013

Rapport final abrégé et résolutions



**Organisation
météorologique
mondiale**

Temps • Climat • Eau

OMM-N° 1124



Conseil intergouvernemental des services climatologiques

Première session

Genève

1^{er}-5 juillet 2013

Rapport final abrégé et résolutions



**Organisation
météorologique
mondiale**

Temps • Climat • Eau

OMM-N° 1124

OMM-N° 1124

© Organisation météorologique mondiale, 2013

L'OMM se réserve le droit de publication en version imprimée ou électronique ou sous toute autre forme et dans n'importe quelle langue. De courts extraits des publications de l'OMM peuvent être reproduits sans autorisation, pour autant que la source complète soit clairement indiquée. La correspondance relative au contenu rédactionnel et les demandes de publication, reproduction ou traduction partielle ou totale de la présente publication doivent être adressées au:

Président du Comité des publications
Organisation météorologique mondiale (OMM)
7 bis, avenue de la Paix
Case postale 2300
CH-1211 Genève 2, Suisse

Tél.: +41 (0) 22 730 84 03
Fax.: +41 (0) 22 730 80 40
Courriel: publications@wmo.int

ISBN 978-92-63-21124-8

NOTE

Les appellations employées dans les publications de l'OMM et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part de l'Organisation météorologique mondiale, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention de certaines sociétés ou de certains produits ne signifie pas que l'OMM les cautionne ou les recommande de préférence à d'autres sociétés ou produits de nature similaire dont il n'est pas fait mention ou qui ne font l'objet d'aucune publicité.

Le présent rapport contient l'ensemble des textes tels qu'ils ont été adoptés en séance plénière et a fait l'objet d'une édition sommaire. La signification des abréviations figure dans METEOTERM, la base de données terminologique de l'OMM, à l'adresse http://www.wmo.int/pages/prog/lsp/meteoterm_wmo_fr.html. La liste des abréviations figure également à l'adresse http://www.wmo.int/pages/themes/acronyms/index_fr.html.

TABLE DES MATIÈRES

Page

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE LA SESSION

1.	ORGANISATION DE LA SESSION (IBCS-1/Doc.1).....	1
1.1	Ouverture de la session	1
1.2	Établissement du Comité de vérification des pouvoirs.....	1
1.3	Approbation de l'ordre du jour (IBCS-1/Doc.1.3(1),REV.1 et IBCS-1/Doc.1.3(2),REV.1)	1
1.4	Rapport du Comité de vérification des pouvoirs.....	1
1.5	Création de comités	1
1.6	Programme de travail de la session.....	2
2.	DISCOURS D'INTRODUCTION (IBCS-1/Doc.2)	2
2.1	Allocution du Président de l'Organisation.....	2
2.2	Allocution du Secrétaire général de l'Organisation	3
2.3	Allocution du représentant du pays hôte	3
3.	ÉLECTIONS	4
3.1	Président et vice-président (IBCS-1/Doc.3.1)	4
3.2	Comité de gestion du Conseil intergouvernemental des services climatologiques (IBCS-1/Doc.3.2).....	4
4.	SUIVI DES DÉCISIONS DU CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL CONCERNANT LE CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES	5
4.1	Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques (IBCS-1/Doc.4.1, IBCS-1/Doc.4.1.1, IBCS-1/Doc.4.1.2, IBCS-1/Doc.4.1.3, IBCS-1/Doc.4.1.4)	5
4.2	Création d'organes faisant rapport au Conseil intergouvernemental des services climatologiques (IBCS-1/Doc.4.2.2)	9
4.3	Questions financières (IBCS-1/Doc.4.3.1).....	9
5.	DATE LIEU ET DATE DE LA DEUXIÈME SESSION DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES (IBCS-1/Doc.5)	10
6.	CLÔTURE DE LA SESSION	10

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE LA SESSION

<i>N° final</i>	<i>N° de session</i>		
1	3.2/1	Création du Comité de gestion du Conseil intergouvernemental des services climatologiques.....	11
2	4.1/1	Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques.....	14
3	4.1.1/1	Composantes du Cadre mondial pour les services climatologiques	16

4	4.1.2/1	Secteurs prioritaires initiaux	17
5	4.1.3/1	Registre des projets relevant du Cadre mondial pour les services climatologiques	19
6	4.1.4/1	Suivi et évaluation de la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques	27
7	4.2.2/1	Établissement d'un mécanisme de mobilisation des parties prenantes du CMSC et participation de celles-ci aux travaux du Conseil intergouvernemental des services climatologiques	28
8	4.3.1/1	Mobilisation de ressources	31
ANNEXE		Composition du Comité de gestion (annexe du paragraphe 3.2.4 du résumé général)	33
APPENDICE		Liste des participants.....	34

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE LA SESSION

1. ORGANISATION DE LA SESSION (point 1 de l'ordre du jour)

1.1 Ouverture de la session (point 1.1)

1.1.1 Le Président a ouvert la première session du Conseil intergouvernemental des services climatologiques (IBCS) le lundi 1^{er} juillet 2013, à 9 h 30. Il a souhaité la bienvenue aux membres et à toutes les personnes participant à la réunion inaugurale du Conseil. Monsieur Alexandre Fasel, Ambassadeur et Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, a prononcé un discours d'ouverture, après avoir souhaité la bienvenue à Genève à tous les participants au nom de la Confédération suisse. La liste des participants figure dans l'[appendice](#) du présent rapport.

1.1.2 Le Président et le Secrétaire général ont prononcé des allocutions liminaires (voir le point 2 de l'ordre du jour), à la suite desquelles le Président a abordé plusieurs points de l'ordre du jour portant sur l'organisation de la session, avant d'ouvrir le Dialogue intitulé «Services climatologiques opérationnels: Dialogue sur les aspects pratiques».

1.2 Établissement du Comité de vérification des pouvoirs (point 1.2)

Conformément aux règles 23 et 24 du Règlement général de l'OMM, le Conseil intergouvernemental des services climatologiques a établi un Comité de vérification des pouvoirs, composé des délégués principaux des Membres suivants:

Conseil régional I	–	Congo
Conseil régional II	–	Koweït
Conseil régional III	–	Uruguay
Conseil régional IV	–	Belize
Conseil régional V	–	Fidji
Conseil régional VI	–	Italie

M. De Leonibus, délégué principal de l'Italie, a été élu président du Comité de vérification des pouvoirs.

1.3 Approbation de l'ordre du jour (point 1.3)

Le Conseil intergouvernemental a approuvé l'ordre du jour provisoire annoté tel qu'il figure dans le document IBCS-1/Doc.1.3(2),REV.1, étant entendu que des modifications pouvaient y être apportées au cours de la session comme le prévoit la règle 160 du Règlement général.

1.4 Rapport du Comité de vérification des pouvoirs (point 1.4)

Le Comité de vérification des pouvoirs a présenté deux rapports concernant les pouvoirs des représentants des Membres, des pays non Membres, d'organismes des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et d'autres organisations. Il a constaté que les pouvoirs des délégations des 123 Membres de l'OMM étaient en règle. Ces rapports ont été approuvés par le Conseil.

1.5 Création de comités (point 1.5)

1.5.1 Le Conseil intergouvernemental a constitué les comités suivants:

Comité des nominations

1.5.2 Conformément aux règles 25 et 26 du Règlement général de l'OMM, le Comité des nominations se compose des délégués principaux des douze Membres suivants:

Conseil régional I	–	Guinée et République-Unie de Tanzanie
Conseil régional II	–	Qatar et République de Corée
Conseil régional III	–	Chili et République bolivarienne du Venezuela
Conseil régional IV	–	Panama et États-Unis d'Amérique
Conseil régional V	–	Indonésie et Philippines
Conseil régional VI	–	Slovénie et Suède

Mme Hall Eriksson, déléguée principale de la Suède, a été élue présidente du Comité des nominations. Ce dernier a saisi le Conseil de son rapport avant l'examen du point 3.1 de l'ordre du jour.

Comité de coordination

1.5.3 Conformément aux dispositions de la règle 29, un Comité de coordination a été constitué. Ce dernier bénéficie du concours de la Sous-Secrétaire générale.

Sous-comités

1.5.4 Un sous-comité à composition non limitée, chargé de procéder à un échange de vues et à un examen en profondeur des questions suivantes, a été établi:

- Fonctions et composition du Comité de gestion;
- Mode de fonctionnement du Comité consultatif des partenaires.

1.6 Programme de travail de la session (point 1.6)

L'horaire de travail suivant a été adopté: 9 h 30 à 12 h 30 et 14 h 30 à 17 h 30. Les dispositions voulues ont été prises en ce qui concerne les points de l'ordre du jour qui seraient examinés lors des différentes séances plénières.

2. DISCOURS D'INTRODUCTION (point 2 de l'ordre du jour)**2.1 Allocution du Président de l'Organisation (point 2.1)**

Le Président a souhaité la bienvenue aux participants et a souligné que le Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) était entré dans sa phase de mise en œuvre, le Congrès météorologique mondial ayant adopté à sa session extraordinaire d'octobre 2012 une structure de gouvernance et un plan de mise en œuvre. Il a rappelé aux membres du Conseil intergouvernemental qu'il leur fallait se mettre d'accord sur les principes clefs et les éléments sur lesquels s'appuierait le développement ultérieur du Cadre mondial, et définir en particulier les processus et les structures secondaires nécessaires à l'application du Plan de mise en œuvre et à l'élection du président, du vice-président et de l'équipe de gestion. Il a fait valoir que le succès du CMSC serait déterminé par l'efficacité et la solidité d'un partenariat international servant les intérêts des pays et des régions dans le domaine du climat et donnant aux populations du monde entier les moyens de faire face et de s'adapter aux incidences de la variabilité du climat et du changement climatique. Il a souligné que le CMSC s'appuierait sur les capacités déjà en place via la coordination des initiatives et des mécanismes existants tout en développant ces capacités en

fonction des besoins, étant entendu que les partenaires de l'OMM, les organes constituants et les responsables de programmes s'attacheraient à définir leur contribution respective au Cadre mondial. De leur côté, les conseils régionaux, les commissions techniques et les Services météorologiques et hydrologiques nationaux auront la possibilité de prendre sans tarder des mesures pour renforcer la production, la fourniture et l'application de prévisions et de services climatologiques scientifiquement étayés pour répondre aux impératifs liés à la santé et à la sécurité alimentaire, à la gestion des ressources en eau et à la prévention des catastrophes.

2.2 Allocution du Secrétaire général de l'Organisation (point 2.2)

Le Secrétaire général a souhaité la bienvenue aux participants. Il a salué les importantes contributions financières et en nature fournies par les Membres au CMSC et le soutien apporté par les partenaires du système des Nations Unies et d'autres organismes. Cela a permis de mettre en œuvre en Afrique plusieurs projets pilotes visant à développer les capacités nationales et locales en matière de services climatologiques, et d'autres projets devraient bientôt suivre dans d'autres régions. Des ateliers ont été organisés dans diverses régions du monde, afin de faire le point sur la production d'informations climatologiques dans ces régions, d'évaluer leurs besoins en matière de services climatologiques, d'étudier les possibilités d'améliorer les modalités de mise en œuvre des réseaux d'observation nationaux et des mesures de renforcement des capacités et de formuler des recommandations à cet égard. Ces prochains mois, des ateliers seront consacrés à d'autres régions. Le Secrétaire général a noté à cet égard que le registre des projets relevant du CMSC, qui regroupe un ensemble d'idées pouvant être appliquées pour atteindre les objectifs définis pour le Cadre mondial, pouvait être adapté plus étroitement aux priorités nationales et régionales via un processus de consultation. Il a informé les participants que pour faciliter la concertation sur le plan stratégique et au niveau des projets, des mécanismes de coopération interinstitutions avaient été instaurés (Conseil de supervision du projet et Groupe de coordination interinstitutions), et que l'on avait entrepris d'établir des bureaux pour des projets conjoints en collaboration avec des partenaires des Nations Unies. Enfin, le Secrétaire général a attiré l'attention du Conseil intergouvernemental sur les impératifs financiers et sur les mécanismes de financement destinés à soutenir la mise en œuvre du CMSC et ses organes subsidiaires.

2.3 Allocution du représentant du pays hôte (point 2.3)

Alexandre Fasel, Ambassadeur et Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, a souhaité la bienvenue aux participants au nom de la Confédération suisse. Il a évoqué la genèse du Cadre mondial pour les services climatologiques, conçu comme une initiative dont la nécessité et l'utilité ont été largement reconnues, s'agissant de relever les défis que posent la variabilité du climat et le changement climatique, dont les répercussions dépassent le cadre du mandat de l'OMM. Il a fait valoir que le succès du CMSC serait déterminé dans une large mesure non seulement par le rôle de chef de file joué par l'OMM mais aussi par la contribution des organismes des Nations Unies concernés et d'autres partenaires. L'Ambassadeur a souligné à cet égard qu'il fallait veiller à ce que le CMSC demeure un outil efficace qui sache mettre à profit les structures internes ou externes à l'OMM. Il a déclaré qu'il était nécessaire d'instaurer une politique rationnelle en matière de données climatologiques afin de faciliter l'accès à ces données par ceux qui utilisent ou pourraient utiliser des services climatologiques et pour aider ces derniers à en tirer le meilleur parti possible. Il a noté que la coopération internationale était un moyen très efficace de renforcer les capacités en matière de services climatologiques, comme en témoigne le projet CLIMANDES mené conjointement par la Suisse et le Pérou. Enfin, il a indiqué que la Suisse soutenait l'organisation de la session en mettant gracieusement à disposition les installations de conférence et en versant une contribution de 150 000 francs suisses, et qu'elle était disposée à accueillir la deuxième session du Conseil intergouvernemental en 2014 et à fournir un appui similaire.

3. ÉLECTIONS (point 3 de l'ordre du jour)

3.1 Président et vice-président (point 3.1)

3.1.1 Pour pouvoir s'acquitter du mandat que lui a confié le Congrès, s'agissant de superviser et de gérer globalement la conception et la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques, le Conseil intergouvernemental a décidé à l'unanimité qu'il serait géré jusqu'à sa prochaine session ordinaire par un président et deux vice-présidents.

3.1.2 Le Conseil intergouvernemental des services climatologiques a élu à l'unanimité M. A. Eliassen (Norvège, Région VI) à sa présidence.

3.1.3 Le Conseil intergouvernemental des services climatologiques a élu à l'unanimité M. L. Rathore (Inde, Région II) et Mme L. Makuleni (Afrique du Sud, Région I) comme vice-présidents.

3.1.4 Afin de garantir la transparence, cette décision du Conseil intergouvernemental sera portée à la connaissance du Congrès lors de sa prochaine session.

3.1.5 Le Conseil intergouvernemental des services climatologiques a vivement remercié M. D. Grimes, Président de l'OMM, d'avoir assuré la première présidence de l'IBCS. À la demande de son nouveau président, il a décidé à l'unanimité que M. Grimes continuerait de présider la première session jusqu'à ce qu'elle s'achève.

3.2 Comité de gestion du Conseil intergouvernemental des services climatologiques (point 3.2)

3.2.1 Conformément à la résolution 1 (Cg-Ext.(2012)) – Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques et la résolution 2 (Cg-Ext.(2012)) – Création du Conseil intergouvernemental des services climatologiques, le Conseil a examiné la possibilité de créer un comité de gestion dont il a défini le mandat.

3.2.2 Ayant pris en considération le texte de son propre mandat: «Ce comité se compose du président, du vice-président et de représentants des Membres pour chaque Conseil régional de l'OMM, en prenant en considération le principe d'une répartition géographique équitable et en portant une attention particulière à la représentation hommes/femmes», le Conseil intergouvernemental a adopté la [résolution 1 \(IBCS-1\) – Création du Comité de gestion du Conseil intergouvernemental des services climatologiques](#).

3.2.3 Le Conseil intergouvernemental a chargé le Comité de gestion d'élaborer, en tenant compte des éventuelles incidences financières, un projet de recommandation, dont le Conseil saisira le Congrès à sa dix-septième session, concernant un mécanisme approprié pour les interactions entre le Conseil et les organes constituants de l'OMM, à savoir le Conseil exécutif, les commissions techniques et les conseils régionaux.

3.2.4 Le Conseil intergouvernemental a désigné, parmi les membres principaux nommés par les Membres de l'OMM, les membres qui constitueront son Comité de gestion avec son président et ses vice-présidents; leurs noms figurent dans l'[annexe](#) du présent rapport.

3.2.5 Le Conseil intergouvernemental a fait savoir que, compte tenu des ressources financières dont le Comité de gestion a besoin pour fonctionner, il serait bon que celui-ci organise au moins une réunion dès après la clôture de la présente session ordinaire.

4. SUIVI DES DÉCISIONS DU CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL CONCERNANT LE CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES (point 4 de l'ordre du jour)

4.1 Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques (point 4.1)

4.1.1 Le Conseil intergouvernemental des services climatologiques, ayant rappelé la résolution 47 (Cg-XVI) – Suite donnée au rapport de l'Équipe spéciale de haut niveau chargée du Cadre mondial pour les services climatologiques, et la résolution 1 (EC-LXIII) – Établissement d'une Équipe spéciale du Conseil exécutif chargée du Cadre mondial pour les services climatologiques, s'est félicité du travail accompli visant à parachever le Plan de mise en œuvre du CMSC.

4.1.2 Le Conseil intergouvernemental a également cité les résolutions 1 et 2 (Cg-Ext.(2012)) et a fait part de sa satisfaction au sujet des documents dont il a été chargé.

4.1.3 Le Conseil intergouvernemental a félicité le Secrétaire général de l'OMM et les organismes partenaires de leur aide dans la mise au point du Plan de mise en œuvre du CMSC. Il s'est dit satisfait des premières mesures prises, sous la forme de projets pilotes, en faveur de la mise en œuvre du CMSC. Il a également salué les différents efforts visant à ce que le CMSC fasse l'objet d'une large publicité, qui se traduisent par des séminaires, des ateliers et diverses publications préparées en association avec les organismes partenaires en vue d'assurer la réalisation rapide du Cadre mondial.

4.1.4 Le Conseil intergouvernemental a remercié les gouvernements de l'Australie; du Canada; de la Chine; de Hong Kong, Chine; de l'Inde; de l'Indonésie; de l'Irlande; de la Norvège; de la République de Corée; du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suisse de leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le CMSC. Il a accueilli avec satisfaction les contributions en nature émanant notamment de l'Allemagne, de l'Australie, du Brésil, des États-Unis d'Amérique, de l'Italie, du Portugal et du Royaume-Uni qui ont détaché des experts auprès du Bureau du CMSC, ont apporté leur aide aux rédacteurs du Plan de mise en œuvre du CMSC, y compris ses annexes et exemples représentatifs, et ont concouru à la traduction des publications ayant trait au CMSC. Le Conseil intergouvernemental a signalé qu'on aurait cependant besoin de davantage de contributions pour garantir la réussite de la mise en œuvre du CMSC.

4.1.5 Après avoir examiné le Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques, le Conseil intergouvernemental a déterminé un certain nombre d'éléments supplémentaires qui devraient être inclus dans la prochaine version du Plan, notamment: l'intégration des observations obtenues *in situ* et par télédétection, une meilleure compréhension des répercussions qu'ont les changements climatiques dans les régions polaires sur le climat à l'échelle mondiale et régionale, des considérations pratiques concernant l'établissement de sources nationales faisant autorité pour les informations climatologiques et la nécessité de former des professionnels dans les domaines de l'élaboration et de la prestation des services climatologiques. Le Conseil intergouvernemental a invité le Secrétariat à prendre note des révisions et des ajouts proposés et à les inclure dans une version révisée du Plan de mise en œuvre, dont il sera saisi à sa prochaine session.

4.1.6 Le Conseil intergouvernemental a adopté la [résolution 2 \(IBCS-1\) – Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques](#).

Composantes du Cadre mondial pour les services climatologiques

4.1.7 Le Conseil intergouvernemental des services climatologiques a rappelé la résolution 47 (Cg-XVI) – Suite donnée au rapport de l'Équipe spéciale de haut niveau chargée du Cadre mondial pour les services climatologiques, la résolution 48 (Cg-XVI) – Mise en place du

Cadre mondial pour les services climatologiques, et la résolution 1 (Cg-Ext.(2012)) et s'est réjoui de l'élaboration des annexes du Plan de mise en œuvre du CMSC.

4.1.8 Le Conseil a noté que les annexes décrivent de façon détaillée les cinq composantes fonctionnelles, ou piliers, du Cadre mondial, qui figurent également dans le Plan de mise en œuvre. Ces composantes (Plate-forme d'interface utilisateur, Système d'information sur les services climatologiques, Observations et surveillance, Recherche, modélisation et prévision et Renforcement des capacités) contribueront à assurer la mise en place et la prestation de services climatologiques performants. Portant sur l'ensemble des quatre domaines prioritaires (agriculture et sécurité alimentaire, eau, santé et réduction des risques de catastrophes), elles constituent une matrice qui illustre bien comment fonctionnera le Cadre mondial.

4.1.9 Après avoir examiné les annexes du Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques, le Conseil a recensé un certain nombre d'éléments qui devraient figurer dans les prochaines versions de ces annexes. Il convient notamment de mentionner la nécessité d'apprendre aux intéressés à tenir à jour les systèmes de collecte et de stockage des données climatologiques, la pénurie de données relatives aux océans et les améliorations à apporter à la structure des annexes. Le Conseil intergouvernemental a demandé au Secrétariat de mettre à jour les annexes du plan de mise en œuvre en tenant compte des corrections et des nouveaux éléments fournis par les participants.

4.1.10 Le Conseil intergouvernemental a noté que presque tout le travail effectué sous les auspices de la Commission de climatologie (CCI) pouvait être considéré comme une contribution directe au CMSC, et que le Seizième Congrès avait souligné que la CCI jouerait un rôle déterminant dans la mise en place du Cadre mondial. Il a été informé que la Commission, lors de sa quinzième session, avait accordé un rang de priorité élevé au CMSC et qu'elle avait opté pour une structure de travail étroitement alignée sur le Cadre mondial, notamment en ce qui concerne la gestion des données climatologiques, la surveillance et l'évaluation du climat, les produits et les services climatologiques et l'information climatologique au service de l'adaptation et de la gestion des risques. Le Conseil intergouvernemental a noté par ailleurs que la CCI s'était aussi engagée à promouvoir la gestion de la qualité en climatologie et qu'elle avait entrepris d'élaborer des stratégies de renforcement des capacités dans le domaine des services climatologiques en tenant largement compte des impératifs liés au CMSC. Il a reconnu l'intérêt que revêtent ces initiatives eu égard aux priorités fixées pour la mise en œuvre du Cadre mondial. Il a invité la CCI à continuer de soutenir les activités afférentes au Cadre mondial, notamment en modulant de façon adéquate ses structures de travail et en collaborant avec d'autres organes de l'OMM.

4.1.11 En ce qui concerne la mise en place du Système d'information sur les services climatologiques, il a en outre été noté que la Commission des systèmes de base de l'OMM, d'autres commissions techniques et d'autres organes coparrainés joueraient un rôle fondamental dans la promotion de l'utilisation du SIO et du WIGOS. Il est nécessaire que les composantes du Système d'information sur les services climatologiques respectent les exigences du SIO.

4.1.12 Le Conseil a adopté la [résolution 3 \(IBCS-1\) – Composantes du Cadre mondial pour les services climatologiques](#).

Secteurs prioritaires initiaux

4.1.13 Le Conseil intergouvernemental a rappelé la résolution 47 (Cg-XVI), la résolution 48 (Cg-XVI) et la résolution 1 (Cg-Ext.(2012)). Le Conseil intergouvernemental s'est félicité de l'état d'avancement des exemples représentatifs faisant partie de la composante ou pilier du CMSC intitulé Plate-forme d'interface utilisateur.

4.1.14 Le Conseil intergouvernemental a salué la contribution, le soutien et le rôle de chef de file assuré par les agences partenaires dirigeant les secteurs prioritaires initiaux du CMSC pour le développement des exemples représentatifs.

4.1.15 Le Conseil intergouvernemental a noté que les exemples représentatifs faisaient partie de la plate-forme d'interface-utilisateur et décrivaient en détail les activités requises pour mettre en place des services climatologiques efficaces dans les quatre secteurs prioritaires actuels et futurs du CMSC. Les exemples représentatifs étudient la façon dont l'approche proposée par le Plan de mise en œuvre général pourrait être adaptée et appliquée à chacun des quatre secteurs prioritaires initiaux. D'autre part, les exemples représentatifs contiennent les éléments essentiels à mettre en place pour s'assurer que les informations et les services climatologiques appuieront efficacement la prise de décisions dans les quatre secteurs prioritaires initiaux.

4.1.16 Le Conseil intergouvernemental a salué les offres de soutien émanant d'organismes partenaires ayant participé au développement d'exemples représentatifs, notamment le PNUD, l'UNESCO, la FAO, le PAM et l'OMM. Il a souligné l'importance que revêtent les exemples représentatifs pour l'élaboration et la mise en œuvre de la Plate-forme d'interface utilisateur, en particulier à l'échelle nationale, avec la participation de toutes les parties prenantes. Il a noté le rôle déterminant qu'allait jouer l'accès aux informations dans la mise en œuvre du CMSC et la nécessité d'une approche stratégique en la matière. Il a demandé au Secrétariat de consigner toute proposition de révision ou d'insertion concernant les exemples représentatifs et de lui présenter les versions révisées à sa prochaine session.

4.1.17 Le Conseil intergouvernemental a adopté la [résolution 4 \(IBCS-1\) – Secteurs prioritaires initiaux](#).

Registre des projets relevant du Cadre mondial pour les services climatologiques

4.1.18 Le Conseil intergouvernemental a noté que pour que le CMSC puisse contribuer à améliorer les résultats dans les domaines de l'agriculture et la sécurité alimentaire, de la gestion des ressources en eau, de la santé et de la réduction des risques de catastrophes, il convenait d'accorder la priorité à la mise en œuvre d'activités et de projets concrets relevant des piliers ou des composantes du CMSC, ainsi que des domaines prioritaires initiaux. Ces activités et projets devaient promouvoir l'intégration, l'interaction et le développement des capacités nécessaires dans le cadre des piliers et des domaines prioritaires afin de fournir de manière opérationnelle les produits et les services qui apporteraient une aide efficace à la prise de décision.

4.1.19 Le Conseil a reconnu la nature interdépendante et complémentaire des activités prévues dans le registre. Ces activités nécessiteront la coordination et la participation de différents acteurs, partenaires et autres parties intéressées.

4.1.20 Le Conseil a examiné les activités prévues dans le registre et a exprimé sa satisfaction, notant que les projets en question constituaient un excellent point de départ pour la mise en œuvre du Cadre mondial.

4.1.21 Le Conseil a adopté la [résolution 5 \(IBCS-1\) – Registre des projets relevant du Cadre mondial pour les services climatologiques](#).

Suivi et évaluation de la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques

4.1.22 Le Conseil intergouvernemental a rappelé les résolutions 1 et 2 (Cg-Ext.(2012)) et a souligné qu'il fallait établir et maintenir de façon soutenue des mécanismes efficaces de suivi et d'évaluation permettant de surveiller l'évolution des activités mises en œuvre en vertu du CMSC et de contrôler leur efficacité, afin de veiller à ce que le Cadre mondial favorise un processus décisionnel rationnel pour les questions se rapportant au climat.

4.1.23 Le Conseil a par ailleurs indiqué que ces mécanismes de suivi et d'évaluation devaient être mis sur pied et convenus par l'entremise des structures de gouvernance du CMSC, afin d'assurer un contrôle adéquat pour le suivi de la progression des projets et activités, et

devraient fournir des moyens de préparer des rapports destinés au mécanisme de gouvernance du Cadre mondial déjà en place et aux parties prenantes. Le processus de suivi et d'évaluation devrait être intégré dans les divers niveaux de gouvernance du CMSC, de l'échelon mondial à l'échelon national, par le biais de deux axes: a) évaluer la progression des activités; et b) mesurer le degré de satisfaction des objectifs généraux du Cadre mondial relativement à l'utilisation améliorée des connaissances climatiques à l'appui de la prise de décision.

4.1.24 Le Conseil a décidé que le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des activités du CMSC permettront d'assurer que les contrôles appropriés relatifs aux programmes et aux finances sont en place afin que les projets soient menés à bien conformément aux procédures et orientations du système des Nations Unies et/ou de l'OMM, comme il conviendra. De plus, la Plate-forme d'interface utilisateur permettra de suivre et évaluer comment les objectifs généraux du Cadre mondial sont satisfaits. La définition des critères de suivi et d'évaluation, y compris l'établissement d'indicateurs de performance, sera propre à chaque projet. Des aspects clés seront la cohérence de la prestation, la vitesse et la qualité de la livraison des produits, ainsi que les coûts et avantages économiques. Il faudra évaluer les objectifs de chaque projet en fonction des résultats atteints et de leur utilité pour le secteur ou le groupe d'utilisateurs visé.

4.1.25 Le Conseil a examiné le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques et formulé les orientations suivantes:

- a) Le suivi et l'évaluation effectués dans le contexte du Cadre mondial devraient promouvoir l'obligation de rendre compte des résultats obtenus par rapport aux objectifs définis, grâce à l'évaluation des résultats, de l'efficacité, des processus et de la participation des partenaires participant aux activités. Les résultats obtenus dans le contexte du Cadre mondial devraient être suivis et évalués afin de déterminer dans quelle mesure ils contribuent à une meilleure gestion des services climatologiques;
- b) Le suivi et l'évaluation devraient promouvoir l'apprentissage, le retour d'information et le partage des connaissances entre le Cadre mondial et ses partenaires en ce qui concerne les résultats et les enseignements tirés de l'expérience, et orienter ainsi les décisions relatives aux politiques, aux stratégies, à la gestion des programmes et aux projets; ils doivent également permettre d'améliorer l'exécution des tâches;
- c) Le processus d'évaluation devrait notamment comprendre une évaluation de l'impact des produits et services générés au titre du Cadre mondial, mettant en avant la valeur ajoutée de ce dernier et permettant de maintenir et d'améliorer la qualité des données et des services d'information du Cadre mondial;
- d) Le processus de suivi et d'évaluation devra tenir compte du fait que les priorités varient selon l'échelle considérée (mondiale, régionale et nationale), en particulier pour ce qui est du développement des capacités. En conséquence, il peut s'avérer nécessaire d'appliquer des critères et processus différents, y compris pour l'exécution tant des projets que du programme du Cadre mondial, conformément à la [résolution 6 \(IBCS-1\) – Suivi et évaluation de la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques](#).
- e) Le processus de suivi et d'évaluation devra permettre de tenir les bailleurs de fonds, les partenaires de développement et le Congrès météorologique mondial informés de l'efficacité et de l'efficience du Cadre mondial pour ce qui est de la concrétisation de ses objectifs.

4.1.26 Le Conseil a adopté la [résolution 6 \(IBCS-1\) – Suivi et évaluation de la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques](#).

4.2 Création d'organes faisant rapport au Conseil intergouvernemental des services climatologiques (point 4.2)

Mécanisme de mobilisation des parties prenantes

4.2.1 En application de la résolution 2 (Cg-Ext.(2012)), le Conseil intergouvernemental des services climatologiques a étudié divers mécanismes de mobilisation des parties prenantes qui seraient conformes au cadre juridique et aux pratiques de l'OMM et qui respecteraient les normes et pratiques établies de l'ONU.

4.2.2. Le Conseil intergouvernemental a confirmé la possibilité de suivre les pratiques en usage pour le Congrès météorologique mondial conformément à la règle 1 de son Règlement intérieur, à savoir l'application mutatis mutandis de la règle 19 du Règlement général, en remplaçant «le président d'un organe constituant» par «le président du Conseil intergouvernemental des services climatologiques».

4.2.3 Ayant analysé les avantages qui pourraient en découler pour un développement et une mise en œuvre efficaces du CMSC, le Conseil intergouvernemental a adopté la [résolution 7 \(IBCS-1\) – Établissement d'un mécanisme de mobilisation des parties prenantes du CMSC et participation de celles-ci aux travaux du Conseil intergouvernemental des services climatologiques](#), ainsi que ses [annexes 1 et 2](#).

4.3 Questions financières (point 4.3)

Mobilisation de ressources

4.3.1 Le Conseil intergouvernemental, rappelant la résolution 1 (Cg-Ext.(2012)) et la résolution 2 (Cg-Ext.(2012)), a affirmé que la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) exigerait des ressources. Il faudra en effet des ressources pour financer: a) la structure institutionnelle du CMSC, y compris le Conseil et ses sessions, un bureau, la sous-structure et les activités du Conseil; et b) le projet et les activités qui donneront des résultats au titre des piliers et des divers domaines prioritaires.

4.3.2 Le Conseil a noté que pour obtenir un financement correct du CMSC, il faudrait s'assurer de l'appui des Membres, établir des partenariats avec l'ONU, des organisations internationales et des organisations régionales, y compris des banques régionales de développement, et lancer des initiatives de financement à l'appui des grandes questions mondiales et des activités liées au Cadre au titre des piliers et des domaines prioritaires initiaux.

4.3.3 Le Conseil a remercié les Membres qui ont contribué au Fonds d'affectation spéciale pour le CMSC: l'Australie (484 000 francs suisses), le Canada (5 796 000 francs suisses), la Chine (200 000 francs suisses), la Finlande (461 700 francs suisses), Hong Kong, Chine (9 520 francs suisses), l'Inde (118 000 francs suisses), l'Indonésie (650 000 dollars des États-Unis d'Amérique), l'Irlande (488 400 francs suisses), la Norvège (18 885 000 francs suisses), la République de Corée (126 368 francs suisses), le Royaume-Uni (350 000 francs suisses) et la Suisse (950 000 francs suisses). Il a également remercié l'Allemagne et l'Italie d'avoir apporté une contribution en nature en mettant du personnel à la disposition du Bureau du Cadre mondial, ainsi que l'Australie, les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni, qui ont fourni et payé les rédacteurs travaillant sur le projet de plan de mise en œuvre du CMSC. Il a remercié en outre le Brésil et le Portugal, qui ont financé la traduction en portugais de textes relatifs au Cadre mondial.

4.3.4 Le Conseil a noté que si ces fonds ont été utiles à la rédaction du projet de plan de mise en œuvre et au financement du début de la mise en œuvre du CMSC, une mise en œuvre complète de celui-ci exigera d'autres ressources.

4.3.5 Le Conseil a noté que la mise en œuvre du CMSC exigerait des activités et des projets financés directement par le Fonds d'affectation spéciale pour le Cadre mondial ainsi que l'apport et

le soutien direct de partenaires et de parties prenantes, selon un ensemble de principes et de critères convenus et approuvés par le Conseil.

4.3.6 Le Conseil a souligné que ses partenaires devraient jouer un rôle essentiel en intégrant les activités liées au CMSC dans leurs mécanismes institutionnels.

4.3.7 Le Conseil a été informé des coûts liés à l'exécution de certains arrangements administratifs concernant la mise en œuvre du Cadre mondial, notamment le budget nécessaire à l'organisation d'une réunion du Conseil à Genève (686 140 CHF), celui nécessaire à l'organisation d'une réunion, faisant l'objet d'un financement intégral, du Comité de gestion (112 560 CHF) et les coûts annuels liés au personnel du Bureau chargé d'appuyer les activités relevant du Cadre mondial (1 379 605 CHF).

4.3.8 Le Conseil, s'étant entretenu de stratégies de mobilisation de ressources en vue de la mise en œuvre du CMSC, a fait les observations suivantes:

- a) Le Conseil a apprécié à leur juste valeur les contributions apportées par de nombreux pays au Cadre mondial, tout en notant que des pays avaient également contribué, sous des formes diverses et variées, aux activités entreprises à l'appui de la mise en œuvre du Cadre mondial, comme le Japon et sa contribution au Système mondial d'observation du climat (SMOC);
- b) Le Conseil s'est également félicité du nombre important d'activités entreprises à l'échelle nationale qui ont également contribué à la mise en œuvre du Cadre mondial, et a prié le Comité de gestion d'établir une procédure afin de les mettre en évidence;
- c) Le Conseil a noté qu'il était capital que les ressources allouées au Cadre mondial soient utilisées de la façon la plus efficace et rationnelle possible pour appuyer les activités substantielles et qu'il soit fait en sorte que les frais d'administration soient aussi faibles que possible;
- d) Le Conseil s'est félicité de l'aide apportée aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays en développement sans littoral pour qu'ils puissent participer à ses réunions et a noté que, jusqu'à présent, les principaux bénéficiaires de cette aide étaient essentiellement des prestataires de services et qu'il pourrait être utile pour ses débats que les utilisateurs, à l'échelle nationale, soient représentés en plus grand nombre.

4.3.9 Le Conseil a adopté la [résolution 8 \(IBCS-1\) – Mobilisation de ressources](#).

5. DATE ET LIEU DE LA DEUXIÈME SESSION DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES (point 5 de l'ordre du jour)

5.1 Conformément à la résolution 2 (Cg-Ext.(2012)), le Conseil intergouvernemental a examiné les options concernant la tenue de la deuxième session.

5.2 Le Conseil a décidé que la deuxième session du Conseil intergouvernemental des services climatologiques aura lieu du 10 au 14 novembre 2014, à Genève.

6. CLÔTURE DE LA SESSION (point 6 de l'ordre du jour)

La première session du Conseil intergouvernemental des services climatologiques a pris fin le vendredi 5 juillet 2013 à 11 h 30.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE LA SESSION

Résolution 1 (IBCS-1)

CRÉATION DU COMITÉ DE GESTION DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES

LE CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES,

Notant la résolution 2 (Cg-Ext.(2012)) – Création du Conseil intergouvernemental des services climatologiques,

Tenant compte du rôle qu'il doit jouer et de l'autorité dont il doit disposer en tant qu'organe essentiel de gouvernance du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC), et du fait qu'il doit pouvoir s'acquitter de manière efficace et rationnelle des fonctions énoncées dans son mandat,

Conscient qu'il importe que les membres participent activement à l'exécution de ses décisions pendant l'intersession dans le cadre d'un comité de gestion,

Décide de créer son Comité de gestion dont le mandat est exposé dans l'annexe de la présente résolution;

Invite le Secrétaire général à porter la présente résolution à la connaissance des organisations partenaires.

Annexe de la résolution 1 (IBCS-1)

MANDAT DU COMITÉ DE GESTION DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES

Le présent mandat précise les fonctions, les responsabilités, la composition, le mode de fonctionnement et le financement du Comité de gestion du Conseil intergouvernemental des services climatologiques (ci-après dénommé Conseil intergouvernemental).

I. Fonctions du Comité de gestion

1. Le Comité de gestion œuvre sous la conduite du Conseil intergouvernemental dont il relève. Il est chargé de donner suite aux décisions et aux demandes du Conseil intergouvernemental pendant l'intersession. Il lui est demandé en particulier de fournir au Conseil intergouvernemental des conseils et des recommandations sur les plans technique, scientifique et organisationnel, et de prendre des décisions au nom du Conseil intergouvernemental sur les sujets précisés dans le présent mandat. Le Comité de gestion s'acquitte de son mandat en menant à bien, à l'appui des fonctions du Conseil intergouvernemental, les activités suivantes:

- a) Appuyer le Conseil intergouvernemental en appliquant ses décisions et en prenant en compte ses demandes pendant l'intersession;
- b) Aider le président du Conseil intergouvernemental à s'acquitter de ses fonctions, telles qu'elles sont définies dans le paragraphe 7 du mandat du Conseil intergouvernemental;

- c) Aider le Conseil intergouvernemental à mettre en place ses organes subsidiaires, en tenant dûment compte des compétences disponibles au sein des organes existants de l'OMM et des partenaires;
- d) S'assurer que la position du Comité consultatif des partenaires est prise en compte lors de la planification et de l'exécution des tâches du Comité de gestion et que les informations et propositions pertinentes sont communiquées au Comité consultatif des partenaires, afin que ce dernier puisse les examiner et donner son avis;
- e) Faciliter l'exécution de la fonction 2, alinéas a), b), d), e), g) et h), du Conseil intergouvernemental;
- f) S'acquitter de toute autre fonction que pourrait lui confier le Conseil intergouvernemental.

2. Le Comité de gestion peut établir des groupes de travail et des équipes spéciales, et en définir le mandat et la composition, quand l'exercice de ses fonctions l'exige. Il y a lieu d'examiner s'il convient de reconduire ces organes subsidiaires à chaque réunion du Comité de gestion et du Conseil intergouvernemental.

II. Composition

3. La composition du Comité se limite aux membres principaux du Conseil intergouvernemental désignés par les Membres de l'OMM, compte dûment tenu de l'équilibre entre les régions, de la représentation hommes/femmes et des compétences requises; elle est fixée à chaque session ordinaire du Conseil intergouvernemental.

4. À sa création, le Comité de gestion se compose de 28 membres comprenant le président et le vice-président, ou les vice-présidents, les sièges se répartissant comme suit entre les régions: Région I (Afrique): 6; Région II (Asie): 5; Région III (Amérique du Sud): 3; Région IV (Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes): 4; Région V (Pacifique Sud-Ouest): 4 et Région VI (Europe): 6.

5. Les principes suivants s'appliquent concernant la composition du Comité de gestion:

- a) Hormis le cas du président et du vice-président, ou des vice-présidents, la sélection des membres du Comité de gestion incombe au Conseil intergouvernemental qui se fonde pour cela sur une proposition émanant de son président, qu'il doit adopter par consensus;
- b) Lorsqu'un membre du Comité de gestion est déchargé de ses fonctions de membre principal du Conseil intergouvernemental pendant l'intersession, la personne qui le remplace en tant que membre principal du Conseil siège alors à sa place au Comité de gestion;
- c) Lorsqu'un membre principal n'est pas en mesure d'assister à une session du Comité de gestion, il peut se faire représenter par un suppléant nommé par le Membre de l'OMM dont il relève;
- d) Le Conseil intergouvernemental détermine, après examen, le nombre de membres du Comité de gestion et approuve la composition de ce dernier à chacune de ses sessions ordinaires;

- e) Les conseils régionaux sont invités par le président à proposer des modifications concernant la représentation de leur Région au Comité de gestion.

III. Président et vice-président

6. Le président ou les vice-présidents du Conseil intergouvernemental sont également président ou vice-président(s) du Comité de gestion.
7. Les fonctions du président du Comité de gestion sont les suivantes:
- a) Présider les sessions du Comité de gestion;
 - b) Guider et coordonner les activités du Comité de gestion;
 - c) S'acquitter des fonctions prescrites par décision du Conseil intergouvernemental;
 - d) Veiller à ce que les activités et les décisions du Comité de gestion soient conformes au mandat de celui-ci;
 - e) Rendre compte au Conseil intergouvernemental.

IV. Sessions

8. Le Comité de gestion tient ses sessions suivant le calendrier établi par le Conseil intergouvernemental pour chaque intersession, ou à la demande d'un tiers au moins de ses membres, compte tenu des incidences sur les ressources. Pour qu'une session soit organisée, une majorité des membres du Comité de gestion doit avoir fait part, par écrit avec copie au président, de sa volonté d'y assister au Bureau du CMSC.
9. Il appartient au président de fixer, en consultation avec le Bureau du CMSC et le Secrétaire général, la date et le lieu de chacune des sessions du Comité de gestion.
10. Les sessions du Comité de gestion sont ouvertes aux autres membres du Conseil intergouvernemental, en qualité d'observateurs, ceux-ci devant prendre en charge leurs frais de participation. Les documents et rapports de sessions sont mis à la disposition du Bureau du CMSC et distribués aux délégués principaux du Conseil intergouvernemental et aux représentants des membres des organisations partenaires.

V. Financement des sessions

11. Au sujet des sessions du Comité de gestion, le coût des dispositions administratives, y compris les frais liés aux services de conférence, est financé par le Fonds d'affectation spéciale du CMSC, conformément aux normes et aux tarifs appliqués par l'OMM, selon les pratiques du système des Nations Unies.
12. Les frais de participation des membres du Comité de gestion aux sessions de ce comité seront pris en charge par les gouvernements dont relèvent les membres. Sous réserve de la disponibilité de fonds, la participation des membres venant des pays les moins avancés, à titre prioritaire, et des pays en développement ou à économie en transition peut être prise en charge par le fonds d'affectation spéciale du CMSC, sur demande.
13. Les frais de participation des représentants des Membres de l'OMM et des experts des organisations partenaires invités aux sessions du Comité de gestion et de ses groupes de travail et équipes spéciales sont pris en charge par les gouvernements ou les organisations concernés.
-

Résolution 2 (IBCS-1)

PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE MONDIAL POUR LES SERVICES CLIMATOLOGIQUES

LE CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES,

Notant la résolution 1 (Cg-Ext.(2012)) – Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques, et la résolution 2 (Cg-Ext.(2012)) – Création du Conseil intergouvernemental des services climatologiques,

Notant en outre:

- 1) La décision prise au cours de la troisième Conférence mondiale sur le climat d'instaurer un Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC),
- 2) Le rapport de la Réunion intergouvernementale pour la création de l'Équipe spéciale de haut niveau chargée du Cadre mondial pour les services climatologiques (OMM-N° 1052), réunion qui s'est tenue à Genève les 11 et 12 janvier 2010,
- 3) Le rapport de l'Équipe spéciale de haut niveau chargée du Cadre mondial pour les services climatologiques intitulé *Connaître le climat pour agir: un Cadre mondial pour les services climatologiques afin de renforcer la position des plus vulnérables* (OMM-N° 1065), présenté au Seizième Congrès météorologique mondial,
- 4) La résolution 47 (Cg-XVI) – Suite donnée au rapport de l'Équipe spéciale de haut niveau chargée du Cadre mondial pour les services climatologiques,
- 5) La résolution 48 (Cg-XVI) – Mise en place du Cadre mondial pour les services climatologiques,
- 6) La résolution 1 (EC-LXIII) – Établissement d'une Équipe spéciale du Conseil exécutif chargée du Cadre mondial pour les services climatologiques,
- 7) La résolution 3 (EC-64) – Mandat du Groupe de travail du Conseil exécutif pour le climat et les questions connexes relatives au temps, à l'eau et à l'environnement,
- 8) La résolution 4 (EC-64) – Équipe spéciale du Conseil exécutif pour la politique de l'OMM en matière d'échange international des données et produits climatologiques nécessaires à la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques,
- 9) La résolution 1 (EC-65) – Suite à donner à la session extraordinaire du Congrès météorologique mondial (2012),
- 10) La résolution 2 (EC-65) – Politique de l'Organisation météorologique mondiale en matière d'échange international des données et des produits climatologiques nécessaires à la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques,
- 11) Le Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques adopté par le Congrès météorologique mondial au cours de sa session extraordinaire au titre de sa résolution 1 (Cg-Ext.(2012)),

Ayant examiné la version révisée du Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques et les besoins et activités dont il est question dans ce plan,

Décide:

- 1) D'approuver le Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques dont la mise en application doit débiter sans délai;
- 2) De rendre compte, à sa deuxième session, puis au Dix-septième Congrès météorologique mondial, des progrès de la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques, telle qu'elle est décrite dans le plan correspondant;

Prie instamment les gouvernements:

- 1) D'apporter leur concours à la mise en œuvre du CMSC, par l'intermédiaire des institutions et des mécanismes nationaux, régionaux et mondiaux compétents en la matière;
- 2) D'apporter leur contribution au Fonds d'affectation spécial pour le CMSC et d'appuyer la mise en place du CMSC et la mise en œuvre des activités et projets relatifs au CMSC, à l'échelle nationale et régionale;
- 3) D'appuyer la mise en œuvre des projets inscrits dans le Registre des projets relevant du CMSC;
- 4) De faciliter la collaboration entre les pays afin de mettre en œuvre le CMSC dans des conditions optimales conformément aux objectifs et aux principes fixés pour le Cadre mondial et aux décisions prises par le Congrès à sa session extraordinaire, afin de garantir des services climatologiques de qualité;

Invite toutes les parties prenantes, y compris les organismes des Nations Unies, ainsi que toutes les organisations et institutions nationales, régionales et internationales compétentes, gouvernementales ou non gouvernementales, à prendre une part active dans la mise en place du CMSC, en participant aux activités conduites à cette fin et en contribuant par leur savoir-faire et leurs moyens aux programmes, projets et activités menés au titre du CMSC;

Invite l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la Santé, le Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ONU-Eau et leurs partenaires à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des activités et projets à mener dans les domaines prioritaires initiaux afin de veiller à ce que les services climatologiques contribuent bien à améliorer les résultats dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de la santé, de la prévention des catastrophes et de la gestion des ressources en eau;

Invite le Secrétaire général à porter la présente résolution à l'attention de tous les intéressés.

Résolution 3 (IBCS-1)**COMPOSANTES DU CADRE MONDIAL POUR LES SERVICES CLIMATOLOGIQUES**

LE CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES,

Notant la résolution 1 (Cg-Ext.(2012)) – Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques, et la résolution 2 (Cg-Ext.(2012)) – Création du Conseil intergouvernemental des services climatologiques,

Notant en outre:

- 1) La décision prise au cours de la troisième Conférence mondiale sur le climat d'instaurer un Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC),
- 2) Le rapport de la Réunion intergouvernementale pour la création de l'Équipe spéciale de haut niveau chargée du Cadre mondial pour les services climatologiques (OMM-N° 1052), réunion qui s'est tenue à Genève les 11 et 12 janvier 2010,
- 3) Le rapport de l'Équipe spéciale de haut niveau chargée du Cadre mondial pour les services climatologiques intitulé *Connaître le climat pour agir: un Cadre mondial pour les services climatologiques afin de renforcer la position des plus vulnérables* (OMM-N° 1065), présenté au Seizième Congrès météorologique mondial,
- 4) La résolution 47 (Cg-XVI) – Suite donnée au rapport de l'Équipe spéciale de haut niveau chargée du Cadre mondial pour les services climatologiques,
- 5) La résolution 48 (Cg-XVI) – Mise en place du Cadre mondial pour les services climatologiques,
- 6) La résolution 1 (EC-LXIII) – Établissement d'une Équipe spéciale du Conseil exécutif chargée du Cadre mondial pour les services climatologiques,
- 7) La résolution 3 (EC-64) – Mandat du Groupe de travail du Conseil exécutif pour le climat et les questions connexes relatives au temps, à l'eau et à l'environnement,
- 8) La résolution 4 (EC-64) – Équipe spéciale du Conseil exécutif pour la politique de l'OMM en matière d'échange international des données et produits climatologiques nécessaires à la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques,
- 9) La résolution 1 (EC-65) – Suite à donner à la session extraordinaire du Congrès météorologique mondial (2012),
- 10) La résolution 2 (EC-65) – Politique de l'Organisation météorologique mondiale en matière d'échange international des données et des produits climatologiques nécessaires à la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques,

Considérant les cinq annexes du Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques et les activités qui y sont énoncées et qui visent à mettre en place et à fournir des services climatologiques performants,

Décide:

- 1) D'adopter les annexes du Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques;
- 2) D'approuver les activités énoncées dans les annexes en tant que partie intégrante du Plan et qu'éléments essentiels pour son bon déroulement;

Prie instamment les gouvernements:

- 1) D'appuyer l'exécution des activités figurant dans les annexes, considérées comme étant essentielles pour assurer la mise en œuvre efficace du Cadre mondial pour les services climatologiques, en mettant à disposition les infrastructures, l'expertise, les capacités institutionnelles et les ressources disponibles à l'échelle nationale et en favorisant l'usage optimal;
- 2) De mener à bien les activités et projets énoncés dans les annexes du Plan de mise en œuvre;
- 3) De faire rapport au Bureau du CMSC sur les activités et initiatives mises en œuvre dans le cadre des composantes du CMSC pour qu'elles figurent dans le Registre des projets;

Invite:

- 1) Toutes les parties prenantes ayant un rôle à jouer dans la mise en œuvre des activités énoncées dans les annexes, y compris les organismes des Nations Unies et les organisations et entités nationales, régionales et internationales concernées, qu'elles soient gouvernementales ou non gouvernementales, à participer activement à l'exécution de ces activités considérées comme partie intégrante de leur contribution au CMSC;
- 2) Toutes les parties prenantes à faire rapport au Bureau du CMSC sur leurs contributions et les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'activités spécifiques figurant dans les annexes;

Invite le Secrétaire général à porter la présente résolution à l'attention de tous les intéressés.

Résolution 4 (IBCS-1)**SECTEURS PRIORITAIRES INITIAUX**

LE CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES,

Notant la résolution 1 (Cg-Ext. (2012)) – Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques, et la résolution 2 (Cg-Ext. (2012)) – Création du Conseil intergouvernemental des services climatologiques,

Notant en outre:

- 1) La décision prise au cours de la troisième Conférence mondiale sur le climat d'instaurer un Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC),

- 2) Le rapport de la Réunion intergouvernementale pour la création de l'Équipe spéciale de haut niveau chargée du Cadre mondial pour les services climatologiques (OMM-N° 1052), réunion qui s'est tenue à Genève les 11 et 12 janvier 2010,
- 3) Le rapport de l'Équipe spéciale de haut niveau chargée du Cadre mondial pour les services climatologiques intitulé *Connaître le climat pour agir: un Cadre mondial pour les services climatologiques afin de renforcer la position des plus vulnérables* (OMM-N° 1065), présenté au Seizième Congrès météorologique mondial,
- 4) La résolution 47 (Cg-XVI) – Suite donnée au rapport de l'Équipe spéciale de haut niveau chargée du Cadre mondial pour les services climatologiques,
- 5) La résolution 48 (Cg- XVI) – Mise en place du Cadre mondial pour les services climatologiques,
- 6) La résolution 1 (EC-LXIII) – Établissement d'une Équipe spéciale du Conseil exécutif chargée du Cadre mondial pour les services climatologiques,
- 7) La résolution 3 (EC-64) – Mandat du Groupe de travail du Conseil exécutif pour le climat et les questions connexes relatives au temps, à l'eau et à l'environnement,
- 8) La résolution 4 (EC-64) – Équipe spéciale du Conseil exécutif pour la politique de l'OMM en matière d'échange international des données et produits climatologiques nécessaires à la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques,
- 9) La résolution 1 (EC-65) – Suite à donner à la session extraordinaire du Congrès météorologique mondial (2012),
- 10) La résolution 2 (EC-65) – Politique de l'Organisation météorologique mondiale en matière d'échange international des données et des produits climatologiques nécessaires à la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services météorologiques,

Ayant examiné:

- 1) Les quatre exemples représentatifs faisant partie intégrante de la Plate-forme d'interface utilisateur du Cadre mondial pour les services climatologiques,
- 2) Le Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques,
- 3) Les besoins des communautés spécifiques relevant des quatre secteurs prioritaires initiaux du CMSC, tels qu'ils sont exprimés dans les exemples représentatifs de la Plate-forme d'interface utilisateur,

Décide:

- 1) D'adopter les exemples représentatifs comme partie intégrante de la Plate-forme d'interface utilisateur du Cadre mondial pour les services météorologiques;
- 2) D'approuver les activités figurant dans les exemples représentatifs comme étant essentielles pour l'établissement de la Plate-forme d'interface utilisateur pour les quatre secteurs prioritaires initiaux et pour toute priorité future du CMSC;

Prie instamment les gouvernements:

- 1) De soutenir la mise en œuvre de plates-formes d'interface utilisateur pour les quatre secteurs prioritaires initiaux du CMSC via les activités figurant dans les exemples représentatifs;
- 2) De promouvoir l'utilisation ou l'établissement d'un mécanisme de coordination adapté pour servir de plate-forme d'interface utilisateur;
- 3) De rendre compte au Bureau du CMSC des activités et des initiatives mises en œuvre dans le cadre des exemples représentatifs;

Invite l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la Santé, le Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et ONU-Eau ainsi que les parties prenantes concernées, y compris d'autres organes des Nations Unies, à participer à la mise en œuvre des activités figurant dans les exemples représentatifs;

Invite:

- 1) Toutes les parties prenantes ayant un rôle à jouer dans les quatre secteurs prioritaires initiaux du CMSC, y compris les organismes des Nations Unies et les organisations et entités nationales, régionales et internationales concernées, qu'elles soient gouvernementales ou non gouvernementales, à participer activement à la mise en œuvre des activités figurant dans les exemples représentatifs;
- 2) Toutes les parties prenantes à rendre compte au Bureau du CMSC de leurs contributions et des progrès accomplis concernant la mise en œuvre d'activités spécifiques figurant dans les exemples représentatifs;

Prie le Secrétaire général de porter la présente résolution à l'attention de tous les intéressés.

Résolution 5 (IBCS-1)

REGISTRE DES PROJETS RELEVANT DU CADRE MONDIAL POUR LES SERVICES CLIMATOLOGIQUES

LE CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES,

Notant la résolution 1 (Cg-Ext.(2012)) – Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques, et la résolution 2 (Cg-Ext.(2012)) – Création du Conseil intergouvernemental des services climatologiques,

Notant en outre:

- 1) La décision prise au cours de la troisième Conférence mondiale sur le climat d'instaurer un Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC),

- 2) Le rapport de la Réunion intergouvernementale pour la création de l'Équipe spéciale de haut niveau chargée du Cadre mondial pour les services climatologiques (OMM-N° 1052), réunion qui s'est tenue à Genève les 11 et 12 janvier 2010,
- 3) Le rapport de l'Équipe spéciale de haut niveau chargée du Cadre mondial pour les services climatologiques, intitulé *Connaître le climat pour agir: un Cadre mondial pour les services climatologiques afin de renforcer la position des plus vulnérables* (OMM-N° 1065), présenté au Seizième Congrès météorologique mondial,
- 4) La résolution 47 (Cg-XVI) – Suite donnée au rapport de l'Équipe spéciale de haut niveau chargée du Cadre mondial pour les services climatologiques,
- 5) La résolution 48 (Cg-XVI) – Mise en place du Cadre mondial pour les services climatologiques,
- 6) La résolution 3 (EC-64) – Mandat du Groupe de travail du Conseil exécutif pour le climat et les questions connexes relatives au temps, à l'eau et à l'environnement,
- 7) La résolution 4 (EC-64) – Équipe spéciale du Conseil exécutif pour la politique de l'OMM en matière d'échange international des données et produits climatologiques nécessaires à la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques,
- 8) La résolution 1 (EC- 65) – Suite à donner à la session extraordinaire du Congrès météorologique mondial (2012),

Ayant examiné le Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques, ses cinq annexes et les quatre exemples représentatifs,

Décide:

- 1) D'approuver les projets et activités figurant actuellement dans le Registre des projets du CMSC pour qu'ils soient mis en œuvre;
- 2) D'adopter, comme point de départ, les principes et les critères requis pour financer des projets et des activités au titre du Fonds d'affectation spéciale pour le CMSC, et pour reconnaître et indiquer que certains projets relèvent du CMSC mais sont financés par d'autres sources (voir l'annexe de la présente résolution);
- 3) De suivre de près et d'évaluer les progrès accomplis dans le cadre de ces projets et de ces activités, conformément aux indications fournies au titre du point 4.1 de l'ordre du jour de sa première session (*Rapport final abrégé et résolutions de la première session du Conseil intergouvernemental des services climatologiques* (OMM-N° 1124), paragraphes 4.1.22 à 4.1.25 du résumé général);
- 4) De demander au Comité de gestion de revoir et d'actualiser régulièrement les principes et les critères de financement des projets et des activités au titre du Fonds d'affectation spéciale pour le CMSC, et de les soumettre à son approbation;

Prie instamment les gouvernements:

- 1) De participer activement à la mise en œuvre des activités et des projets figurant dans le Registre en mettant à disposition les infrastructures, l'expertise, les moyens institutionnels et les ressources disponibles à l'échelle nationale et en favorisant l'usage optimal;

- 2) De rendre compte au Bureau du CMSC des activités et des initiatives mises en œuvre, pour qu'elles figurent dans le Registre des projets relevant du CMSC;

Invite:

- 1) Toutes les parties intéressées, y compris les organismes des Nations Unies et les organisations et entités nationales, régionales et internationales concernées, qu'elles soient gouvernementales ou non, à participer activement à la mise en œuvre des activités inscrites dans le Registre en considérant que cette participation fait partie intégrante de leur contribution au CMSC;
- 2) Toutes les parties intéressées à rendre compte au Bureau du CMSC de leurs contributions à la mise en œuvre d'activités spécifiques figurant dans le Registre et de la progression de cette mise en œuvre;
- 3) Toutes les parties intéressées à prendre note des critères selon lesquels un projet peut être financé au titre du CMSC et peut être qualifié de projet lié au CMSC, comme le prévoit l'annexe de la présente résolution, et à rendre systématiquement compte de leur contribution et des progrès accomplis au Bureau du CMSC pour que celui-ci puisse les mentionner dans son rapport au Conseil intergouvernemental;

Invite le Secrétaire général à porter la présente résolution à l'attention de toutes les parties concernées.

Annexe de la résolution 5 (IBCS-1)

**CRITÈRES DÉFINISSANT LES PROJETS POUVANT ÊTRE FINANCÉS
AU TITRE DU CADRE MONDIAL POUR LES SERVICES CLIMATOLOGIQUES (CMSC)
ET LES PROJETS POUVANT ÊTRE LIÉS AU CMSC**

1. Introduction

Les critères décrits ici sont destinés à permettre au Conseil intergouvernemental de définir les projets qui peuvent être mis en œuvre et financés au titre du Fonds d'affectation spéciale pour le CMSC, la priorité étant accordée aux projets qui peuvent être réalisés au cours des deux premières années (2013–2015). Les projets répondant à ces critères figurent dans le registre du CMSC, parmi d'autres projets liés au CMSC qui ne seront pas financés par le Fonds d'affectation spéciale mais peuvent néanmoins être liés au Cadre mondial. Le Plan de mise en œuvre du CMSC énonce les objectifs généraux du Cadre et les principes à respecter pour que ces objectifs puissent être atteints, ainsi que les critères permettant de définir les projets qui seront mis en œuvre les deux premières années de la période prévue par le Cadre.

Objectifs:

1. Réduire la vulnérabilité de la société aux risques d'origine climatique par la fourniture de meilleures informations climatologiques;
2. Faire progresser les principaux objectifs de développement mondiaux en améliorant la fourniture de l'information climatologique;
3. Intégrer le recours à l'information climatologique dans le processus de prise de décisions;

4. Renforcer l'implication des prestataires et des utilisateurs des services climatologiques;
5. Maximiser l'utilité de l'infrastructure actuelle des services climatologiques.

Principes:

1. Tous les pays pourront en bénéficier, mais priorité sera donnée au renforcement des capacités des pays en développement les plus vulnérables aux conséquences de la variabilité du climat et des changements climatiques;
2. L'objectif premier du Cadre mondial sera de garantir à tous les pays une plus grande disponibilité de services climatologiques plus performants tout en améliorant l'accès à ces services et leur exploitation;
3. Les activités du Cadre mondial seront menées à trois échelons: mondial, régional et national;
4. Les services climatologiques opérationnels constitueront la pierre angulaire du Cadre mondial;
5. L'information climatologique représente avant tout un bien public international fourni par les gouvernements, qui joueront un rôle de premier plan dans sa gestion;
6. Le Cadre mondial favorisera l'échange libre et gratuit des données, des outils et des méthodes scientifiques relatifs au climat, dans le respect des politiques nationales et internationales en la matière;
7. Le rôle du Cadre mondial sera de faciliter et de renforcer, sans qu'il y ait double emploi, la prestation de services climatologiques;
8. Le Cadre mondial s'appuiera sur des partenariats entre utilisateurs et fournisseurs regroupant toutes les parties intéressées.

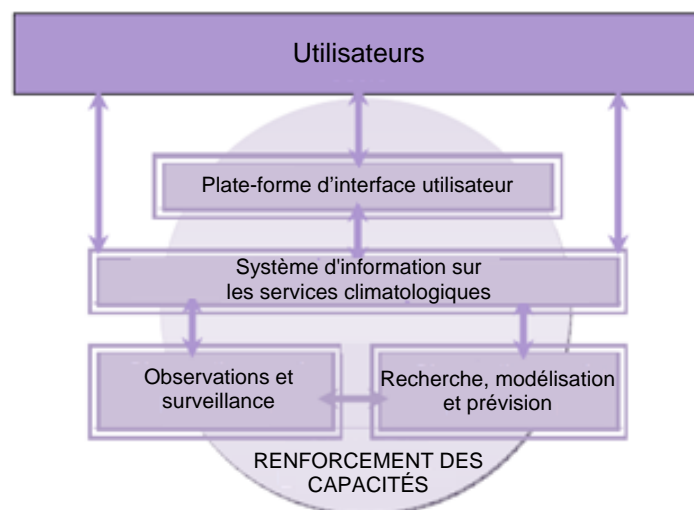


Figure 1: Schéma des cinq piliers du Cadre mondial

2. Critères définissant les projets qui peuvent être financés au titre du Fonds d'affectation spéciale pour le CMSC

Les projets pouvant être financés au titre du Fonds d'affectation spéciale du Cadre mondial doivent satisfaire aux critères suivants:

1. Respecter les huit principes présidant à la mise en œuvre du Cadre mondial (voir plus haut, ainsi que la section 1.4 du Plan de mise en œuvre);
2. Être cohérents avec au moins un des quatre domaines prioritaires. Actuellement ces domaines sont les suivants: réduction des risques de catastrophes, gestion de l'eau, agriculture et sécurité alimentaire, et santé;
3. Porter sur au moins une des lacunes relevées au niveau des capacités scientifiques et techniques qui sont indiquées dans la section 3.2.2 du Plan de mise en œuvre et relèvent des cinq piliers du Cadre mondial (figure 1);
4. Garantir que les résultats répondront aux besoins des utilisateurs au lieu de simplement correspondre à des priorités de recherche scientifique ou technique. Pour y parvenir, le projet devra assurer une communication étroite entre les utilisateurs, les développeurs et les prestataires;
5. Contribuer à au moins un des objectifs suivants (ces objectifs ont été définis par l'Équipe spéciale de haut niveau):
 - Améliorer les Services météorologiques et hydrologiques nationaux ayant des capacités de base en matière de services climatologiques;
 - Renforcer les capacités nationales en instaurant une plate-forme d'interface utilisateur;
 - Renforcer les capacités régionales pour aider les capacités nationales à fournir des services climatologiques;
6. Réussir à réaliser le projet en deux ans;
7. Appuyer et non pas freiner les objectifs et les politiques nationaux et internationaux pertinents;
8. Garantir que le pays ou la région dans lequel/laquelle le projet est mis en œuvre a (ou aura rapidement grâce aux activités de renforcement des capacités) des capacités institutionnelles suffisantes pour réussir à réaliser le projet et qu'il établira des contacts avec les différentes institutions dans le cadre des différentes disciplines. Au demeurant, ces institutions se doivent d'adhérer au projet dans une certaine mesure pour que ses résultats et ses avantages soient durables et que les infrastructures et les opérations mises en place soient maintenues;
9. Assurer la participation ou contribuer aux activités des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral ou d'autres régions ou pays extrêmement vulnérables et sensibles aux risques liés au climat. La priorité devrait être accordée aux pays qui ont reçu et continuent de recevoir un soutien important de la part de nombreuses organisations.

2.1 Définition des priorités

Le Conseil intergouvernemental peut être conduit à fixer des priorités dans le financement des projets si les ressources (financières et autres) sont insuffisantes. Dans ce cas les critères suivants devront être pris en compte:

1. Dans quelle mesure le projet se fonde-t-il sur un élément qui existe déjà en élargissant le domaine visé, en modifiant sa localisation, en l'améliorant, en le rendant opérationnel, en lui garantissant un fonctionnement durable ou en augmentant sa portée?
2. Dans quelle mesure le projet contribue-t-il aux résultats attendus de la plate-forme d'interface utilisateur en matière d'information en retour, de dialogue, d'évaluation ou de sensibilisation?
3. Dans quelle mesure le projet satisfait-il les objectifs, les ordres du jour, les plans de travail, les buts et les missions déjà convenus par les organisations partenaires?
4. Quelle est la valeur (économique, sociale, environnementale, etc.) et l'incidence prévues de la proposition et quelle sera sa rentabilité?

Les éléments suivants seront nécessaires pour que les projets aboutissent:

- Une gestion de projet efficace et la disponibilité des fonds, des ressources humaines et des ressources technologiques nécessaires;
- Une véritable adhésion des utilisateurs et un engagement clair de toutes les parties concernées;
- Une véritable volonté de la part de toutes les parties de collaborer et coopérer (par exemple en facilitant le transfert de connaissances et de données);
- Un rapport direct entre les prestations fournies et des résultats mesurables du projet, à l'appui des mandats, des programmes et des objectifs actuels;
- Un lien aussi étroit que possible avec des mécanismes de soutien opérationnels, politiques et techniques dans les communautés d'utilisateurs et de prestataires;
- La responsabilité de répondre aux besoins des utilisateurs et d'assurer le suivi des résultats qui leur sont proposés;
- Un engagement politique durable des Membres envers le CMSC et les projets;
- Un engagement financier durable des Membres envers le CMSC et les projets;
- Un renforcement des capacités permettant de garantir la prestation de services climatologiques exploitables.

La proposition de projet doit contenir une description claire des éléments suivants:

- Toute dépendance ou interdépendance du projet avec d'autres projets au sein du CMSC ou ailleurs;
- Les coopérations et les partenariats prévus au niveau mondial, régional ou national;
- Le degré d'implication et d'engagement des partenaires ainsi que leurs rôles et responsabilités;
- La cohérence avec les priorités du CMSC et son plan de mise en œuvre, y compris l'intégration et les interactions prévues dans le cadre des cinq piliers (illustrés dans la figure 1);
- Les besoins et les activités en matière de renforcement des capacités;
- Un plan de communication et de sensibilisation qui garantisse le partage des résultats et des leçons apprises;

- La méthode et les critères permettant de mesurer le succès, ainsi que les critères d'évaluation des progrès accomplis au cours de la durée de vie du projet, et la méthode de gestion de projet employée;
- Le cas échéant, un plan clair pour transférer les capacités d'observation, de recherche et d'analyse à des services climatologiques opérationnels et durables, par exemple dans le cadre d'un environnement opérationnel.

3. Critères permettant de reconnaître ou définir les projets liés au CMSC

Pour que des projets qui ne sont pas financés par le Fonds d'affectation spéciale du Cadre mondial soient qualifiés de projets liés au CMSC ou soient reconnus comme tels, ils doivent répondre aux critères énumérés ci-après. Les parties concernées souhaitant que leurs projets ou activités soient considérés comme des contributions au CMSC doivent soumettre leurs propositions au Conseil intergouvernemental par le biais du Bureau du CMSC. Celui-ci versera les propositions en question dans une base de données où elles pourront être examinées par le Conseil intergouvernemental.

A. Importance accordée aux utilisateurs:

- Les produits et services prévus répondent manifestement aux besoins des décideurs et des utilisateurs, conformément aux indications figurant dans les procédures de la Plate-forme d'interface utilisateur;
- Les efforts sont concentrés sur les services ou produits qui sont liés aux priorités initiales du CMSC (eau, agriculture et sécurité alimentaire, santé et réduction des risques de catastrophes) et qui ont fait la preuve de leur intérêt ou de leurs avantages;
- Une évaluation initiale est disponible et le degré de maturité ou le niveau de recherche et développement requis pour améliorer le produit ou service existant ou pour en développer de nouveaux est bien compris;
- Il existe une ou plusieurs méthodes permettant d'évaluer les avantages socio-économiques et de prévoir l'incidence des produits ou services proposés;
- Les utilisateurs sont prêts à recevoir les produits ou services envisagés et sont suffisamment engagés en leur faveur;
- Le contexte institutionnel dans lequel les produits ou services seront exploités de manière opérationnelle est clairement défini;
- Il est démontré que le produit ou service proposé présente une valeur ajoutée lorsqu'il est adopté par les utilisateurs.

B. Partenariats et coopération:

- Le projet décrit clairement la notion de coopération ou de partenariat et les avantages mutuels inhérents au CMSC au niveau mondial, régional, national ou local;
- Le projet décrit clairement toutes les dépendances ou interdépendances avec d'autres projets actuels et connexes du CMSC;
- Il est démontré que des partenariats ont été réussis dans le cadre de projets actuels ou passés;
- Le projet atteste du degré d'implication et d'engagement des partenaires et définit leurs rôles et responsabilités dans les accords de partenariat envisagés;

- Le projet prévoit des partenariats dans le cadre des piliers du CMSC concernés.

C. Cohérence avec les priorités du CMSC et son plan de mise en œuvre:

- Le projet indique le degré de cohérence avec les objectifs et les résultats définis dans le cadre des piliers du CMSC (observations et surveillance; recherche, modélisation et prévision; système d'information sur les services climatologiques; plate-forme d'interface utilisateur; renforcement des capacités) ainsi que l'intégration et l'interaction nécessaires entre ceux-ci;
- Le projet comporte une description claire de l'intégration qui est requise entre les piliers concernés pour pouvoir fournir les produits ou les services prévus.

D. Renforcement des capacités:

- Le projet définit de manière spécifique des besoins urgents de renforcement des capacités et les résultats dont devraient bénéficier les Membres, notamment les régions et les pays les plus vulnérables;
- Le projet contient un plan clair pour transférer des résultats d'observation, de recherche et d'analyse bien établis à des services climatologiques opérationnels et durables, par exemple dans le cadre d'une démonstration dans un environnement opérationnel;
- Le projet contient un plan de communication et de publication garantissant le partage des résultats obtenus et des leçons apprises;
- Le projet indique quels sont les besoins, notamment de formation, pour que le produit ou le service puisse être exploité;
- Le projet démontre qu'il existe un plan de gestion de l'assurance qualité pour le développement et l'exploitation des produits ou services prévus.

E. Affectation et mobilisation des ressources:

- Le projet précise quelles sont les sources de financement, les engagements pris en la matière et/ou les besoins de financement (par exemple les propositions en cours, les initiatives proposées, etc.);
- Le projet bénéficie de la combinaison de compétences requise et il est équilibré en termes de représentation hommes/femmes, ainsi que de répartition géographique pour les projets ayant un périmètre régional ou mondial.

F. Suivi et évaluation:

- Le projet décrit la méthode et les critères permettant de mesurer le succès ainsi que les critères d'évaluation des progrès accomplis au cours de la durée de vie du projet tels qu'ils ont été définis en coopération avec les utilisateurs;
 - Le projet contient une description claire de la manière dont les leçons apprises des activités passées et présentes seront documentées et partagées avec les partenaires du CMSC;
 - Le projet définit tous les risques associés à la mise en œuvre des produits ou services et fournit une évaluation de la gestion des risques qui porte notamment sur les questions de durabilité.
-

Résolution 6 (IBCS-1)**SUIVI ET ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE MONDIAL
POUR LES SERVICES CLIMATOLOGIQUES**

LE CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES,

Notant la résolution 1 (Cg-Ext.(2012)) – Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques, et la résolution 2 (Cg-Ext.(2012)) – Création du Conseil intergouvernemental des services climatologiques,

Notant en outre:

- 1) La décision prise au cours de la troisième Conférence mondiale sur le climat d'instaurer un Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC),
- 2) Le rapport de la Réunion intergouvernementale pour la création de l'Équipe spéciale de haut niveau chargée du Cadre mondial pour les services climatologiques (OMM-N° 1052), réunion qui s'est tenue à Genève les 11 et 12 janvier 2010,
- 3) Le rapport de l'Équipe spéciale de haut niveau chargée du Cadre mondial pour les services climatologiques, intitulé *Connaître le climat pour agir: un Cadre mondial pour les services climatologiques afin de renforcer la position des plus vulnérables* (OMM-N° 1065), présenté au Seizième Congrès météorologique mondial,
- 4) La résolution 47 (Cg-XVI) – Suite donnée au rapport de l'Équipe spéciale de haut niveau chargée du Cadre mondial pour les services climatologiques,
- 5) La résolution 48 (Cg-XVI) – Mise en place du Cadre mondial pour les services climatologiques,
- 6) La résolution 1 (EC-65) – Suite à donner à la session extraordinaire du Congrès météorologique mondial (2012),

Tenant compte du rôle et des pouvoirs qui lui sont dévolus en tant qu'organe essentiel de gouvernance et de supervision du CMSC,

Reconnaissant la nécessité de mettre en place des critères et procédures efficaces pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques,

Ayant examiné le Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques, ses cinq annexes et les quatre exemples représentatifs,

Prie le Comité de gestion:

- 1) De définir les critères de suivi et d'évaluation et la procédure de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques et de les lui soumettre pour approbation;
- 2) De mettre en œuvre le processus de suivi et d'évaluation et de lui rendre compte régulièrement des progrès accomplis à cet égard;

Invite les organisations partenaires et les parties prenantes à suivre et évaluer les projets et activités liés au CMSC qu'elles mettent en œuvre ou auxquelles elles contribuent, en utilisant les critères de suivi et d'évaluation mis en place;

Invite le Secrétaire général à informer les parties prenantes du CMSC au sujet de la présente résolution et à faciliter sa mise en œuvre et les mesures de suivi.

Résolution 7 (IBCS-1)

ÉTABLISSEMENT D'UN MÉCANISME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES DU CMSC ET PARTICIPATION DE CELLES-CI AUX TRAVAUX DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES

LE CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES,

Notant la résolution 2 (Cg-Ext.(2012)) – Création du Conseil intergouvernemental des services climatologiques,

Tenant compte du rôle et des pouvoirs qui lui sont dévolus en tant qu'organe essentiel de gouvernance du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC), et du fait qu'il doit pouvoir s'acquitter de manière efficace et rationnelle des fonctions énoncées dans son mandat,

Sachant que la mise en œuvre du Cadre mondial exige d'intensifier les liens avec toutes les parties intéressées, en conformité avec les buts et les principes de la gouvernance du CMSC,

Conscient de l'importance que revêt la coopération entre les organisations partenaires du CMSC, ainsi que des avantages d'une telle coopération pour la gouvernance du CMSC,

Rappelant la résolution 47 (Cg-XVI) – Suite donnée au rapport de l'Équipe spéciale de haut niveau chargée du Cadre mondial pour les services climatologiques, et la résolution 48 (Cg-XVI) – Mise en place du Cadre mondial pour les services climatologiques,

Soucieux des modalités de la participation des observateurs aux travaux du Conseil intergouvernemental telle qu'elle est définie dans son mandat et dans son Règlement intérieur,

Réaffirme que le Conseil intergouvernemental des services climatologiques est une instance intergouvernementale;

Décide de créer le Comité consultatif des partenaires en tant que mécanisme de mobilisation des parties prenantes et de lui confier le mandat exposé dans l'annexe 1 de la présente résolution;

Décide en outre d'adopter les modalités arrêtées dans l'annexe 2 de la présente résolution concernant la participation des représentants des parties prenantes du CMSC, en qualité d'observateurs, aux sessions et travaux du Conseil intergouvernemental;

Prie son président de lui rendre compte, à sa deuxième session, de la mise en œuvre du mécanisme de mobilisation des parties prenantes tel qu'il a été adopté, et notamment de la composition du Conseil intergouvernemental et des critères de participation;

Invite le Secrétaire général à informer les organisations partenaires de la mise en application des modalités exposées dans les annexes de la présente résolution.

Annexe 1 de la résolution 7 (IBCS-1)**MANDAT DU COMITÉ CONSULTATIF DES PARTENAIRES RELEVANT
DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES**

Le présent mandat indique les fonctions, les responsabilités, la composition, le mode de fonctionnement et le financement du Comité consultatif des partenaires (le Comité consultatif) qui relève du Conseil intergouvernemental des services climatologiques (le Conseil intergouvernemental).

I. Fonctions du Comité consultatif des partenaires

1. Le Comité consultatif œuvre sous la conduite du Conseil intergouvernemental. Il a pour mission d'étudier les questions relatives à la mise en place du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) qui intéressent les parties prenantes. Il est notamment chargé de communiquer au Conseil intergouvernemental des avis et recommandations qualifiés sur ces questions, de sensibiliser les parties prenantes du CMSC et de préparer et échanger des informations en conséquence. Le Comité consultatif s'acquitte de son mandat en assumant les fonctions suivantes:

- a) Faire part de ses observations sur les projets de décision à examiner par le Conseil intergouvernemental avant et pendant les sessions de celui-ci;
- b) Faciliter, selon les besoins, la présentation de décisions et de recommandations pertinentes émanant des parties prenantes qui participent au CMSC, en constituant une tribune pour l'étude des questions se rapportant au CMSC;
- c) Rédiger un rapport de synthèse et d'ensemble sur la mise en place du CMSC au sein des parties prenantes du CMSC qui permette de cerner les lacunes et de fixer les priorités en vue de faciliter la mobilisation des ressources voulues;
- d) Contribuer à l'examen régulier de la stratégie, des objectifs et des buts définis pour le CMSC, ainsi que du Plan de mise en œuvre, et présenter au Conseil intergouvernemental ses vues à ce sujet, en collaboration avec le Comité de gestion.

II. Composition

2. Le Comité consultatif des partenaires est ouvert aux institutions des Nations Unies, aux organisations intergouvernementales ne relevant pas du système des Nations Unies, aux organisations internationales, aux partenaires internationaux pour le développement et aux organisations non gouvernementales internationales dans le strict respect des politiques et réglementations de l'ONU (accord conclu entre l'ONU et l'OMM entré en vigueur le 20 décembre 1951) et de l'OMM (article 26 de la Convention de l'OMM et paragraphe 2 f) du mandat du Conseil intergouvernemental).

III. Mode de fonctionnement

3. Le Comité consultatif agit en tant que réseau structuré par ses membres. À cet égard, le Bureau du CMSC tient à jour, sous la supervision et la direction du Secrétaire général de l'OMM, un registre des organisations partenaires qui désirent faire partie du Comité consultatif.

4. Les membres du Comité consultatif désignent deux porte-parole aux fonctions de président et de vice-président, pour les représenter auprès du Conseil intergouvernemental, et les

remplacent quand les circonstances l'exigent. Le Secrétaire général de l'OMM en informe le président du Conseil intergouvernemental.

5. Les fonctions du président du Comité consultatif et du vice-président, quand ce dernier agit au nom du président, sont les suivantes:

- a) Guider et coordonner les activités du Comité consultatif;
- b) Engager les membres du Comité consultatif à prendre part comme il convient aux consultations qui pourraient résulter des décisions prises par le Conseil intergouvernemental;
- c) Veiller à ce que les activités du Comité consultatif soient conformes à son mandat;
- d) Sur décision du président du Conseil intergouvernemental, rendre compte des activités du Comité consultatif et faire part de ses vues au Conseil intergouvernemental réuni en session.

IV. Financement

6. Les organisations partenaires financent le coût des dispositions administratives, y compris les frais liés aux services de conférences.

Annexe 2 de la résolution 7 (IBCS-1)

PARTICIPATION DU COMITÉ CONSULTATIF DES PARTENAIRES AU MÉCANISME DE GOUVERNANCE DU CMSC

1. Conformément à la présente résolution et en vue d'exposer ses vues et de transmettre ses avis au Conseil intergouvernemental des services climatologiques, le Comité consultatif des partenaires, par l'intermédiaire de son président, serait:

- a) Autorisé à s'inscrire sur la liste des orateurs afin de pouvoir faire des interventions;
- b) Invité à se joindre au débat général du Conseil intergouvernemental des services climatologiques, compte tenu de l'usage établi pour les observateurs participants;
- c) Autorisé à soumettre les propositions qui ont été approuvées par ses propres membres.

2. Les membres du Comité consultatif n'ont ni le droit de voter, ni celui de présenter des candidatures.

3. Le président du Conseil intergouvernemental explique ou rappelle la teneur de la présente résolution au début de chaque session.

Résolution 8 (IBCS-1)
MOBILISATION DE RESSOURCES

LE CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES,

Notant:

- 1) La résolution 1 (Cg-Ext.(2012)) – Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques,
- 2) La résolution 2 (Cg-Ext.(2012)) – Création du Conseil intergouvernemental des services climatologiques,
- 3) La résolution 3 (Cg-Ext.(2012)) – Financement du Conseil intergouvernemental des services climatologiques, de services de secrétariat et du Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques,

Notant en outre:

- 1) La décision prise au cours de la troisième Conférence mondiale sur le climat d'instaurer un Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC),
- 2) Le rapport de la Réunion intergouvernementale pour la création de l'Équipe spéciale de haut niveau chargée du Cadre mondial pour les services climatologiques (OMM-N° 1052), réunion qui s'est tenue à Genève les 11 et 12 janvier 2010,
- 3) Le rapport de l'Équipe spéciale de haut niveau chargée du Cadre mondial pour les services climatologiques, intitulé *Connaître le climat pour agir: un Cadre mondial pour les services climatologiques afin de renforcer la position des plus vulnérables* (OMM-N° 1065), présenté au Seizième Congrès météorologique mondial,
- 4) La résolution 47 (Cg-XVI) – Suite donnée au rapport de l'Équipe spéciale de haut niveau chargée du Cadre mondial pour les services climatologiques,
- 5) La résolution 48 (Cg-XVI) – Mise en place du Cadre mondial pour les services climatologiques,
- 6) La résolution 1 (EC-65) – Suite à donner à la session extraordinaire du Congrès météorologique mondial (2012),

Considérant:

- 1) Le Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques, ses cinq annexes et les quatre exemples représentatifs, ainsi que les besoins et activités énoncés dans le Plan,
- 2) Les investissements nécessaires à la structure institutionnelle du Cadre mondial, y compris le Conseil intergouvernemental des services climatologiques, ses organes auxiliaires et activités, ainsi que le Bureau du Cadre mondial, et à la mise en œuvre des projets et activités relevant du CMSC,

Demande aux Membres de prendre note des ressources nécessaires pour la mise en œuvre du CMSC, de son Conseil intergouvernemental des services climatologiques et de ses organes auxiliaires, lorsqu'ils annonceront une contribution;

Prie le Comité de gestion d'établir une procédure permettant de mettre en évidence les différentes contributions apportées par les Membres à l'échelle mondiale, régionale et nationale, à l'appui de la mise en œuvre du Cadre mondial;

Prie instamment les gouvernements:

- 1) D'apporter des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour le CMSC afin de financer la mise en œuvre du Cadre mondial, notamment du Conseil intergouvernemental des services climatologiques, de ses sous-structures, de ses programmes, de ses activités et de ses projets;
- 2) D'apporter des contributions en nature en finançant et en détachant des experts auprès du Bureau du Cadre mondial et en soutenant les activités du Bureau;
- 3) De rendre compte au Bureau du Cadre mondial de toutes les contributions apportées à ce dernier par l'intermédiaire de mécanismes bilatéraux et multilatéraux afin que le Bureau puisse les inclure dans les rapports qu'il soumet au Conseil intergouvernemental;
- 4) D'institutionnaliser l'appui accordé aux projets et aux activités du CMSC sur le plan national;

Invite toutes les parties prenantes, y compris les organismes des Nations Unies ainsi que les organisations et entités nationales, régionales et internationales concernées, qu'elles soient gouvernementales ou non gouvernementales, à contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour le CMSC et à engager des ressources en vue de la mise en œuvre d'activités précises énoncées dans le Plan de mise en œuvre et dans le Registre des projets et des activités liés au Cadre mondial;

Invite l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la Santé, le Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ONU-Eau, le Conseil du Fonds vert pour le climat, la Banque mondiale, les banques régionales de développement et leurs partenaires à institutionnaliser les projets et les activités liés au CMSC dans leurs mécanismes de travail et à participer activement à la mobilisation de ressources en vue de la mise en œuvre des activités relevant de leur mandat;

Invite le Secrétaire général à porter la présente résolution à l'attention de tous les intéressés.

ANNEXE

Annexe du [paragraphe 3.2.4](#) du résumé général

COMPOSITION DU COMITÉ DE GESTION

Président: M. Anton Eliassen

Vice-présidents: Mme Linda Makuleni et M. Laxman Singh Rathore

Autres membres: CR I (Égypte, Côte d'Ivoire, République-Unie de Tanzanie, Cameroun, Afrique du Sud et Guinée-Bissau);
CR II (Inde, Japon, Chine, République islamique d'Iran et République de Corée);
CR III (Argentine, Pérou et Brésil);
CR IV (Canada, États-Unis d'Amérique, Costa Rica et Territoires britanniques des Caraïbes);
CR V (Philippines, Indonésie, Fidji et Australie);
CR VI (Italie, Allemagne, Norvège, Fédération de Russie, Suisse et Turquie)

APPENDICE

LISTE DES PARTICIPANTS (disponible en anglais seulement)

1. Representatives of WMO Members

Afghanistan

Arzula ELMI (Ms) Principal Delegate

Antigua and Barbuda

Keithley MEADE Principal Delegate

Argentina

Mónica Beatriz MARINO (Ms) Principal Delegate

Armenia

Levon VARDANYAN Principal Delegate

Australia

Robert Alexander VERTESSY Principal Delegate

Neil PLUMMER Alternate

Ben CHURCHILL Delegate

Jennifer RUSH KAINE (Ms) Delegate

Austria

Michael STAUDINGER Principal Delegate

Vera FUCHS (Ms) Delegate

Azerbaijan

Murad N. NAJAFBAYLI Principal Delegate

Elvin ASHRAFZADE Delegate

Vafa MAMMADOVA (Ms) Delegate

Bahrain

Adel Tarrar Mohammed DHAMA Principal Delegate

Tariq Mohammed KHALFAN Delegate

Ahmed Abdulla NADER Delegate

Barbados

Hampden LOVELL Principal Delegate

Belarus

Mikhail KHVOSTOV Principal Delegate

Pavel SHERMANAU Alternate

Vitali KORNEU Delegate

Natalia SHEVTSOVA (Ms) Delegate

Belgium

Christian TRICOT Principal Delegate

Bertrand DE COMBRUGGE Alternate

Pierre-Emmanuel BRUSSELMANS Delegate

Belize

Dennis GONGUEZ Principal Delegate

Benin		
	Denis TOHIO	Delegate
Bhutan		
	Karma TSERING	Principal Delegate
Botswana		
	Penny LESOLLE (Ms)	Delegate
	Russel C. MOTHUPI	Delegate
	Radithupa RADITHUPA	Delegate
Brazil		
	Antonio Divino MOURA	Principal Delegate
British Caribbean Territories (BCT)		
	David FARRELL	Principal Delegate
Brunei Darussalam		
	Muhamad Husaini AJI	Principal Delegate
	Mohammad Affindi HAJI SABLI	Delegate
Bulgaria		
	Bojana TRIFONOVA (Ms)	Delegate
Burkina Faso		
	P. VOKOUMA	Principal Delegate
	M. SOUGOURI-KABORE (Ms)	Delegate
Burundi		
	Aloys RURANTIJE	Delegate
Cameroon		
	Temothee KAGONBE	Principal Delegate
	E. BONGKIYUNG	Delegate
	Martin FOU DA	Delegate
	S. NDONGO NDONGO	Delegate
Canada		
	David GRIMES	Principal Delegate
	Diane CAMPBELL (Ms)	Delegate
	Sharon RIBERO (Ms)	Delegate
	Ester VAN NEES (Ms)	Delegate
Central African Republic		
	Vincent ANDJIDOU LOU	Delegate
	Joël-Urbain TETEYA	Delegate
	Athanase YAMBELE	Delegate
Chile		
	Guillermo NAVARRO	Principal Delegate
	Jorge CARRASCO	Alternate
	Laura GALLARDO KLENNER (Ms)	Delegate
	Jaime MOSCOSO	Delegate
	Maria Heloisa ROJAS CORRADI (Ms)	Delegate

China

Meyan JIAO (Ms)	Principal Delegate
Zenlin CHEN	Alternate
Xialolong JIA	Delegate
Xiangmei JIANG (Ms)	Delegate
Peng LI	Delegate
Mingmei LI (Ms)	Delegate
Zhiyu LIU	Delegate
Qiyong LIU	Delegate
Jinjun PAN	Delegate
Lianchun SONG	Delegate
Yi WANG (Ms)	Delegate
Xianghua XU	Delegate
Guoguang ZHENG	Delegate

Colombia

Ricardo LOZANO	Principal Delegate
----------------	--------------------

Congo

Camille LOUMOUAMOU	Principal Delegate
Paul DINGA	Delegate
Alphonse KANGA	Delegate

Costa Rica

Manuel B. Dengo BENAVIDES	Principal Delegate
Roberto VILLALOBOS FLORES	Alternate
Mario A. Vega HERNANDEZ	Delegate

Côte d'Ivoire

Daouda KONATE	Delegate
Bernard Djé KOUAKOU	Delegate

Croatia

Ivan CACIC	Principal Delegate
Kreso PANDZIC	Delegate

Curaçao and Sint Marteen

Pedzi GIRIGORI (Ms)	Principal Delegate
---------------------	--------------------

Cyprus

Silas MICHAELIDES	Principal Delegate
T. PANTAZI	Alternate

Czech Republic

Radim TOLASZ	Principal Delegate
Anna VALERIANOVA (Ms)	Delegate

Democratic Republic of the Congo

Augustin AZANGIYE KOLO	Delegate
Jean-Pierre LOLANGO IKANGU	Delegate
Aimé MBUYI KALOMBO	Delegate
Jean-Pierre MPUNDU ELONGA	Delegate
Alexis MUNUNGI LEKI	Delegate
Nestor NYANGA NKUFI	Delegate

Umba Olivier THAMBA	Delegate
Jhon WAKU MAVAKALA	Delegate
Denmark	
Lars PRAHM	Principal Delegate
Christian WEGENER	Alternate
Djibouti	
Osman Saad SAID	Principal Delegate
Abdourahman Youssouf NOUR	Delegate
Ecuador	
L. GALLEGOS	Principal Delegate
A. JÁCOME	Alternate
Monica MARTINEZ (Ms)	Alternate
Egypt	
Wafaa BASSIM	Principal Delegate
Ahmed Hussein IBRAHIM	Alternate
Mohamed HASSAN	Delegate
Kamel Fahmy Mohamed MAHMOUD	Delegate
Ahmed Bahaa Eldin MOHAMED	Delegate
Mohamed NASR	Delegate
El Salvador	
Luis Alberto GARCÍA	Delegate
Ana Deisy LÓPEZ RAMOS (Ms)	Delegate
Ethiopia	
Fetene TESHOME	Principal Delegate
Semunesh GOLA (Ms)	Delegate
Diriba KORECHA	Delegate
Dula SHANKO	Delegate
Fiji	
Francis KEAN	Principal Delegate
Alipate WAQAICELUA	Delegate
Finland	
Petteri TAALAS	Principal Delegate
Pekka PLATHAN	Alternate
Reija RUUHELA (Ms)	Alternate
France	
François JACQ	Principal Delegate
Philippe DANDIN	Alternate
Timothée OURBAK	Alternate
Nicolas BÉRIOT	Delegate
Jean-Pierre CERON	Delegate
Sébastien CHATELUS	Delegate
Maurice IMBARD	Delegate
Sylvain MONDON	Delegate

Gabon

Lambert EKANG	Delegate
Arlette MACKOSSO KELLY (Ms)	Delegate
Moussounda NZIGOU	Delegate
Martin ONDO ELLA	Delegate

Gambia

Amadou SAINE	Principal Delegate
Bernard Edward GOMEZ	Alternate
Peter GIBBA	Delegate
Fatou SIMA (Ms)	Delegate
Lamin Mai TOURAY	Delegate

Georgia

Ramaz CHITANAVA	Delegate
-----------------	----------

Germany

Gerhard ADRIAN	Principal Delegate
Thomas FITSCHEN	Alternate
Detlev FROEMMING	Alternate
Dirk A.M. ENGELBART	Delegate
Tobias FUCHS	Delegate
Bjoern ORIWOHL	Delegate
Joachim SAALMUELLER	Delegate

Greece

Nikolaos KARATARAKIS	Principal Delegate
Theagenis CHARANTONIS	Delegate
Dimitrios KONIDARIS	Delegate

Guatemala

Carla RODRIGUEZ (Ms)	Principal Delegate
Mario Roberto Bautista BODÍNEZ	Delegate
Michelle BRAN (Ms)	Delegate
Carlos ESCOBEDO	Delegate

Guinea

Mamadou Lamine BAH	Principal Delegate
--------------------	--------------------

Guinea-Bissau

Alexandre CABRAL	Delegate
Francisco GOMES	Delegate
Joao LONA TCHEDNA	Delegate
Ernesto Augusto PEREIRA	Delegate

Hong Kong, China

Edwin LAI	Principal Delegate
Tsz-cheung LEE	Alternate
Chi-ming SHUN	Delegate

Hungary

Gabriella SZÉPSZÓ (Ms)	Principal Delegate
------------------------	--------------------

Iceland

Árni SNORRASON Principal Delegate

India

L. S. RATHORE Principal Delegate
 Ajit TYAGI Alternate
 Nagabhushana Reddy BOLLAVARAM Delegate
 B. MUKHOPADHYAY Delegate
 Biranchi Narayan SATPATHY Delegate
 Dilip SINHA Delegate

Indonesia

Andi EKA SAKYA Principal Delegate
 Edvin ALDRIAN Alternate
 A. SOPAHELUWAKAN Alternate
 Asteria HANDAYANI (Ms) Delegate
 Nelly Florida RIAMA (Ms) Delegate
 Widada SULISTYA Delegate
 Adi WINARSO Delegate

Iran, Islamic Republic of

Iman BABAEIAN Principal Delegate

Iraq

Ali Karem KADHUM Principal Delegate
 Sajedah Ali HASSAN Delegate

Ireland

Ray MC GRATH Principal Delegate

Israel

Avner FURSHPAN Principal Delegate
 Sinaia NETNYAHU Delegate

Italy

Luigi DE LEONIBUS Principal Delegate
 Maurizio BIASINI Alternate
 Vincenzo ARTALE Delegate
 Michele BRUNETTI Delegate
 Carlo CACCIAMANI Delegate
 Gianluigi CONSOLI Delegate
 Silvio GUALDI Delegate
 Giovanni MARESCA Delegate
 Leone M. MICHAUD Delegate
 Antonio NAVARRA Delegate
 Simone ORLANDINI Delegate
 Paola PAGLIARA (Ms) Delegate
 Giancarlo PEDRINI Delegate
 Paolo Michele RUTI Delegate

Japan

Mitsuhiko HATORI Principal Delegate
 Yuki HONDA Alternate
 Teruko MANABE (Ms) Alternate
 Hideto ORIHARA Alternate

Tatsuya KIMURA	Delegate
Yuichi ONO	Delegate

Kazakhstan

Bayan SAZANOVA (Ms)	Principal Delegate
Svetlana DOLGIKH (Ms)	Delegate
Zhibek KARAGULOVA (Ms)	Delegate
Aibek T. MENDIGARIN	Delegate

Kenya

Julius K. KANDIE	Principal Delegate
Joseph MUKABANA	Alternate
Ester K. MAGAMBO (Ms)	Delegate
Nicholas MAINGI	Delegate
John R. NYAORO	Delegate

Kuwait

Mohammad K. ALI	Principal Delegate
Abdulhamid DASHTI	Alternate
Amirah F. ALAZEMI (Ms)	Delegate

Latvia

Ansis GRANTINS	Principal Delegate
Inita STIKUTE (Ms)	Alternate

Liberia

Arthur GAR-GLAHN	Delegate
------------------	----------

Libya

Hani SHTEWI	Principal Delegate
Amin A. S. MURAD	Alternate

Madagascar

Nimbol RAELINERA	Principal Delegate
------------------	--------------------

Malawi

Clement L. BOYCE	Delegate
Lucy MPHATSO MTILATILA (Ms)	Delegate
Jolamu L. NKHOKWE	Delegate

Malaysia

Thean Shong KANG	Principal Delegate
------------------	--------------------

Mali

Mamadou Adama DIALLO	Principal Delegate
Kader M'Pié DIARRA	Delegate

Mauritania

Keita OULD MOHAMEDOU	Delegate
Cheikh A. ZAHAF	Delegate

Mauritius

Balraj DUNPUTH	Principal Delegate
----------------	--------------------

Mexico

Juan José GOMEZ CAMACHO	Principal Delegate
Juan Manuel CABALLERO	Delegate
Ulysses CANCHOLA GUTIERREZ	Delegate
David DAMIAN	Delegate
Victoria ROMERO (Ms)	Delegate

Monaco

Carole LANTERI (Ms)	Principal Delegate
Gilles REALINI	Delegate
Sasha VIVIANI (Ms)	Delegate

Mongolia

Sarantuya GANJUUR (Ms)	Delegate
------------------------	----------

Morocco

Abdalah MOKSSIT	Principal Delegate
Abdelaziz OULDBBA	Delegate

Mozambique

Moises Vicente BENESSENE	Principal Delegate
--------------------------	--------------------

Namibia

Franz UIRAB	Principal Delegate
Anastasia AMUNYELA (Ms)	Delegate
Jonathan KAMWI	Delegate
Stella KATJINGISUIA (Ms)	Delegate
Madjumo Simon MARUTA	Delegate
Pauline MUFETI (Ms)	Delegate
Absalom NGHIFITIKEKO (Ms)	Delegate
Selma NGHINAMUNDOVA (Ms)	Delegate

Nepal

Rishi Ram SHARMA	Principal Delegate
------------------	--------------------

Netherlands

Hein HAAK	Principal Delegate
Arnout FEIJT	Alternate

New Zealand

David WRATT	Principal Delegate
Peter LENNOX	Alternate

Nicaragua

Jenny ARANA (Ms)	Delegate
Nestor CRUZ	Delegate
Carlos ROBELO	Delegate

Niger

Moussa MOUHAIMOUNI	Delegate
Abdoul-karim TRAORE	Delegate

Nigeria

SIDI MOHAMMED SANI	Principal Delegate
ALHASSAN NUHU	Delegate
Hayatu Abdulkadir SHEHU	Delegate
Justin UWAZURUONYE	Delegate

Norway

Anton ELIASSEN	Principal Delegate
M. Victoria PETTERSEN (Ms)	Delegate

Oman

A. Rahim AL-HARMI	Principal Delegate
Juma AL-MASKARI	Alternate

Pakistan

Hazrat MIR	Delegate
Arif Mahmood RANA	Delegate
Ghulam RASUL	Delegate

Panama

Karla Patricia GARCIA (Ms)	Principal Delegate
Jesus GRACIA	Delegate
Berta OLMEDO (Ms)	Delegate

Paraguay

Jorge Anibal SANCHEZ GARCIA	Principal Delegate
Marcial ESPINOLA	Delegate

Peru

Esequiel Bruno VILLEGAS PAREDES	Delegate
---------------------------------	----------

Philippines

Flaviana HILARIO (Ms)	Principal Delegate
Elizabeth TE (Ms)	Delegate
Marivil VALLES (Ms)	Delegate

Poland

Mieczyslaw OSTOJSKI	Principal Delegate
Janusz FILIPIAK	Alternate

Portugal

António VITERBO DE SOUSA AZEVEDO	Principal Delegate
----------------------------------	--------------------

Qatar

Alya AL-THANI (Ms)	Principal Delegate
Ahmed Abdulla ALI MOHAMMED	Alternate
Rashid AL-KUWARI	Alternate
Abdulla AL MANNAI	Delegate
Saad AL-HITMI	Delegate
Abdulhadi AL-MARRI	Delegate
Mahmoud AL-MARWANI	Delegate
Ahmed MOHAMED	Delegate

Republic of Korea

Won-Tae YUN	Principal Delegate
Young Hwa BYUN (Ms)	Alternate
Yeunsook CHOI (Ms)	Delegate
Chang-Heum LEE	Delegate

Russian Federation

Alexander MAKOSKO	Principal Delegate
Victor BLINOV	Delegate
Vladimir KATTSOV	Delegate
Sergey SEMENOV	Delegate
Alexander ZAITSEV	Delegate

Samoa

Mulipola Ausetalia TITIMAEA	Principal Delegate
Fata L. Sunny SEUSEU	Delegate

Sao Tome and Principe

Cosme Manuel do Nascimento DIAS	Delegate
Joao Vicente DOMINGOS VAZ LIMA	Delegate

Saudi Arabia

Saad MOHALFI	Principal Delegate
Ayman GHULAM	Alternate
Mohammed BABIDHAN	Delegate
Murad HASHIM	Delegate
Abdalrahman MUSHTAQ	Delegate

Senegal

Maryline DIARA (Ms)	Principal Delegate
Mamina KAMARA	Principal Delegate
Ansoumana BODIAN	Delegate
Mamadou DIALLO	Delegate
Chérif DIOP	Delegate
Abdoulaye KA	Delegate
Marc LO	Delegate
Noël Magloire MANGA	Delegate

Serbia

Milan DACIC	Principal Delegate
Vladimir DJURDJEVIC	Delegate
Danica SPASOVA (Ms)	Delegate

Slovakia

Martin BENKO	Principal Delegate
--------------	--------------------

Slovenia

Tanja CEGNAR (Ms)	Principal Delegate
-------------------	--------------------

Solomon Islands

Moses Kouni MOSE	Principal Delegate
Lloyd TAHANI	Alternate

South Africa

Linda MAKULENI (Ms)	Principal Delegate
Mark MAJODINA	Alternate
Themba DUBE	Delegate
Mandixole MATROOS	Delegate
Minikeli NDABAMBI	Delegate
Johan STANDER	Delegate

Spain

Daniel CANO VILLAVERDE	Principal Delegate
D. Fernando BELDA ESPLUQUES	Delegate

Sri Lanka

A.L.K. WIJEMANNAGE	Principal Delegate
P. WICKRAMASINGHE	Alternate
P. WECKRAMASINGHE	Delegate

Sudan

Khyar Abdalla ABDALLA	Principal Delegate
Ahmed Mohamed ABDELKARIM	Delegate
Sharafeldein IDRIS	Delegate

Sweden

Lena HALL ERIKSSON (Ms)	Principal Delegate
Hampden KARRO	Alternate

Switzerland

Gabriela SEIZ (Ms)	Principal Delegate
Christof APPENZELLER	Delegate
Salman BAL	Delegate
Emmanuel ECKARD	Delegate
Alexandre FASEL	Delegate
Regula MÜLCHI (Ms)	Delegate
José ROMERO	Delegate
Alex RUBLI	Delegate
Gerhard ULMANN	Delegate
Andrea VAN DER ELST (Ms)	Delegate

Syrian Arab Republic

Ibrahim Khalil MOUSTAPHA	Principal Delegate
Aabdel Kader ALKOURDY	Delegate

Thailand

Tiewthanom WORAPAT	Principal Delegate
Sitthichivapak KORNRAWEE (Ms)	Delegate
K. SITTHICHIVAPAK (Ms)	Delegate
Agsorn SONGKRAN	Delegate

The former Yugoslav Republic of Macedonia

Vlado SPIRIDONOV	Principal Delegate
Nina ALEKSOVSKA (Ms)	Delegate

Togo

Koffi Z. EDOU	Delegate
Awadi A. EGBARE	Delegate
Yao D. KPOGO	Delegate
Konnegbéne LARE	Delegate
Nakpa POLO (Ms)	Delegate
Nassou TORO	Delegate

Trinidad and Tobago

Kenneth KERR	Principal Delegate
Arlene AARON-MORRISON (Ms)	Delegate

Tunisia

Mohamed HAJJEJ	Principal Delegate
----------------	--------------------

Turkey

Hayreddin BACANLI	Principal Delegate
Alper AKCAKAYA	Delegate

Uganda

Michael NKALUBO	Principal Delegate
-----------------	--------------------

Ukraine

Tatiana ADAMENKO (Ms)	Principal Delegate
-----------------------	--------------------

United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland

Chris HEWITT	Principal Delegate
Mike GRAY	Alternate
Mark RUSH	Delegate
Jane WARDLE (Ms)	Delegate
Selby WEEKS	Delegate

United Republic of Tanzania

Agnes Lawrance KIJAZI (Ms)	Principal Delegate
----------------------------	--------------------

United States of America

Laura FURGIONE (Ms)	Principal Delegate
Courtney DRAGGON (Ms)	Alternate
Bart COBBS	Delegate
David REIDMILLER	Delegate
Renee TATUSKO (Ms)	Delegate

Uruguay

Beatriz CUELLO (Ms)	Principal Delegate
Lia BERGARA (Ms)	Delegate
Mario BIDEGAIN	Delegate
Laura DUPUY (Ms)	Delegate
Rodolfo PEDOCCHI	Delegate
Estela QUELROLO (Ms)	Delegate

Uzbekistan

S. MYAGKOV	Principal Delegate
------------	--------------------

Venezuela, Bolivarian Republic of

Fabio Daniel DI CERA PATERNOSTRO	Delegate
Luis Alfonso FERNANDEZ HERNANDEZ	Delegate

Viet Nam

Van Tan PHAM	Principal Delegate
Thi Binh Minh NGUYEN	Delegate
Hong Ha TRAN	Delegate

Yemen

Abdo A. ALMAKALEH	Principal Delegate
Abdulwasea AL-MIKHLAFI	Alternate

Zambia

Jacob NKOMOKI	Principal Delegate
---------------	--------------------

Zimbabwe

James MANZOU	Principal Delegate
Amos MAKARAU	Alternate
E. BUNDO (Ms)	Delegate
Elliot BUNGARE	Delegate
Z. MANYANGADZE	Delegate
Chameso MUCHEKA	Delegate
K. MUTUVA	Delegate

2. Presidents of technical commissions

Bertrand CALPINI	Commission for Instruments and Methods of Observations (CIMO)
Jan DANHELKA	Commission for Hydrology (CHy)
Byong Lyol LEE	Commission for Agricultural Meteorology (CAgM)
Serhat SENSOY	Commission for Climatology (CCI)

3. Representatives of organs and organizations of the United Nations system**Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)**

Selvaraju RAMASAMY

United Nations Development Programme (UNDP)

Neil BUHNE
Maxx DILLEY
Lucy FOGGIN (Ms)

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO)

Anil MISHRA

United Nations Institute for Training and Research (UNITAR)

Angus MACKAY

World Food Programme (WFP)

Richard CHOULARTON

World Health Organization (WHO)
Marina MAIERO (Ms)

4. Representatives of intergovernmental organizations

African Center of Meteorological Application for Development (ACMAD)
Adama Alhassane DIALLO

European Commission (EC)
Claus BRUENING

European Organization for the Exploitation of Meteorological Satellites (EUMETSAT)
Paul COUNET
Alain RATIER
Johannes SCHMETZ

Intergovernmental Authority on Development (IGAD)/IGAD Climate Prediction and Application Centre (ICPAC)
Laban OGALLO

World Organisation for Animal Health (OIE)
Stephane DE LA ROCQUE

5. Representatives of other organizations

CERAFS
Arame TALL

Geospatial Media & Communications
Sanjay KUMAR

Helmholtz Centre for Environmental Research - UFZ
Jochen LUTHER

Ibn Rushd College of Education, Department of Geography
Saad AJEEL MUBARK

International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies (IFRC)
Joy MULLER (Ms)
Susil PERERA
Marjorie SOTO FRANCO (MS)

International Research Institute for Climate and Society (IRI)
Stephen ZEBIAK

International Union of Geodesy and Geophysics (IUGG)
Arthur ASKEW

Institute of Atmospheric Sciences and Climate of the Italian National Research Council (ISAC-CNR)
Elisa PALAZZI (Ms)

Max Planck Institute for Meteorology

Freja VAMBORG (Ms)

Red Cross/Red Crescent Climate Centre

Maarten VAN AALST

South Centre

Vicente Paolo YU

Southern Africa Development Community (SADC) Climate Services Centre

Bradwell Jonathan GARANGANGA

Supreme Council of Health

Mohamed ALHAJRI

Shaikha AL-ZEYARA (Ms)

Swissengineering

Yvette RAMOS (Ms)

University of Kufa

Ali Mahdi Jawad AL-DUJAILI

Ali AL-MOUSAWI

6. Observers

Massimo DE GREGORI

Holy See

Krisztina SZALACHY (Ms)

Holy See

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à:

Organisation météorologique mondiale

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300 – CH-1211 Genève 2 – Suisse

Bureau de la communication et des relations publiques

Tél.: +41 (0) 22 730 83 14/15 – Fax: +41 (0) 22 730 80 27

Courriel: cpa@wmo.int

www.wmo.int